



2021-2026

**Procès-verbal n° 37 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 22 septembre 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: Mme Camille Goy

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 70/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (9): Mmes et MM. Diana Andrea, Caroline Chopard, Jérémie Fonjallaz, Ana Teresa Fontes Martins, Monica Mendez, Andrey Nazheskin, Elena-Lavinia Niederhäuser, Niels Rebetez et Laura Zahnd.

Absent·e·s (1): Mme Ming Liu Baier.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Stéphane Burlot et Thierry Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 36^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, le public, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Je constate que la convocation du 1^{er} septembre 2025 contenant l'ordre du jour a été envoyée dans les délais, conformément au RCG.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications de la présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 36a et b de la séance du Conseil général des 1^{er} et 2 juillet 2025;
3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Claude Schenker;
4. Election d'un·e représentant·e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA en remplacement de Mme Valérie Kohler;
5. Crédit d'étude complémentaire pour la requalification du pont de Zaehringen et de la tête de pont côté Bourg – message n° 57;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur des Finances
6. Introduction de suppléances dans les commissions permanentes du Conseil général – rapport du Bureau;
Rapport du Bureau
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 103 (2021-2026) de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Elisa Nobs (CG), Océane Gex (PLR) et Ana Fontes Martins (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un fonds de soutien pour les soins dentaires;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 132 (2021-2026) de Mme et M. Samuel Jordan (PS) et Marine Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une permanence administrative ad hoc pour répondre à la fracture numérique et contribuer à réduire les coûts sociaux et économiques;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 136 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier du Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus/abribus du quartier;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 (2021-2026) de Mme et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 146 (2021-2026) de Mme et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de proposer des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 (2021-2026) de MM. Laurent Woeffray (PS) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'un développement ambitieux à la Poya répondant aux besoins des habitant·e·s de la ville de Fribourg;

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 149 (2021-2026) de Mmes et M. David Ruffieux (Vert·e·s), Fabienne Menétrey (Vert·e·s) et Valentine Mauron (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs de la ville de Fribourg;
14. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 198 de Mme et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Véronique Grady (PLR), Simon Jordan (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Demande d'étudier la mise en place d'une stratégie de soutien aux actrices et acteurs économiques locaux impactés par de longs travaux sur le domaine public";
 - n° 199 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Marc Vonlanthen (PS), Chantal Wicky Collaud (CG) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Réduire l'énergie grise des constructions";
 - n° 200 de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'utiliser le transport à vélo pour les courriers de l'administration communale";
 - n° 201 de Mmes et MM. David Ruffieux (Vert·e·s), Niels Rebetez (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), Grégory Grin (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Chantal Wicky Collaud (CG) intitulé: "Ligne de bus intra-muros, circulaire et à double sens ";
 - n° 202 von Frau und Herr Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP) mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren";
 - n° 203 de Mmes Sonja Gerber (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Profiter des arrêts de bus pour faire connaître les événements de la Ville";
 - n° 204 de MM. Florian Müller (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de permettre à la Ville de Fribourg d'accorder des cautionnements pour des prêts hypothécaires de rang postérieur à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique";
 - n° 205 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé: "Fribourg, commune sans pesticides? Demande d'étude sur la possibilité de renoncer complètement à l'usage de pesticides chimiques par la commune de Fribourg";
 - n° 206 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fanny Delarze (PS), François Miche (PS), Béa Cheda (CG) et Grégory Grin (PLR) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de réserver des locaux pour les associations dans le bâtiment Vuille";
 - n° 207 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "La première heure de piscine gratuite à Fribourg";
15. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;

D. Réponse aux questions:

- n° 343 de M. Nicolas Violi (PS) relative à l'avenir de l'accueil de personnes migrantes majeures et de mineur·e·s non-accompagné·e·s sur le site de la Poya;
- n° 358 de Mme Sophie Delaloye (PS) relative aux vestiaires et sanitaires des salles de sport dans les écoles de la ville de Fribourg;
- n° 365 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la consultation des dossiers personnels par les collaborateur·rice·s de la Ville;
- n° 366 de M. Maurice Page (CG) relative à l'installation de fontaines à eau provisoires;

E. Nouvelles questions;

F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Je me suis rendue hier à la remise des clés du Gîte d'Allières et j'ai pu constater que les gens étaient très émus de retrouver ce gîte. Le Conseil général a été remercié pour cette vente. Je vous transmets donc ces remerciements.
- B. Je vous rappelle que la séance rapprochée du Conseil général du lundi 29 septembre 2025 a été annulée. A la place, se tiendra une séance d'information du Conseil communal sur la révision des statuts de l'ARS. Je vous invite à indiquer votre présence ou absence à M. Mathieu Maridor aujourd'hui encore.
- C. J'ai le plaisir de vous informer que la sortie du Conseil général aura lieu le samedi 29 novembre 2025. Le programme détaillé suivra tout bientôt mais je vous invite déjà à réserver la date, si vous le souhaitez. La sortie se déroulera durant la matinée et se terminera avec un apéritif à midi.
- D. A la suite de la démission de Mme Lea Wattendorff, avec effet au 24 juillet 2025, M. Harald Kust a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 17 septembre 2025. Herr Kust, ich gratuliere Ihnen zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Erfolg. Ich bitte Sie aufzustehen, um sich Ihren Kolleginnen und Kollegen vorzustellen. (Applaudissements).
- E. C'est avec une certaine émotion que je vous annonce ce soir être enceinte de mon deuxième enfant. Je me réjouis de ce nouvel exercice de conciliation à vos côtés. Je dois dire que c'était déjà un joli challenge de mener la séance de juillet avec les nausées de grossesse. Je vous remercie de votre compréhension et peut-être de votre compréhension future s'il devait y avoir d'autres petits maux de grossesse au cours des séances. Ce bel événement impliquera

toutefois que je devrai être remplacée pour les deux dernières séances de la législature. En effet, si tout se passe bien, il est prévu que j'accouche en février 2026. Notre vice-président Jean-Noël Gex prendra donc le relais en mars et avril et je le remercie chaleureusement, tout comme M. Mathieu Maridor, pour leur disponibilité et leur soutien depuis cette nouvelle. (Applaudissements). C'est la première fois que l'on m'applaudit quand j'annonce être enceinte. (Rires). J'aurais aimé pouvoir terminer la législature avec vous mais, en même temps, c'est peut-être la première fois qu'une présidente doit être remplacée pour congé de maternité. C'était une législature particulière du point de vue de la représentativité des femmes en politique et, finalement, ça me fait aussi plaisir qu'elle se termine comme ça.

- F. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir (cf. supra).
- G. Je rappelle enfin qu'en vertu de l'article 55 RCG, le temps de parole est limité. Le Bureau en a à nouveau discuté lors de sa dernière séance et a confirmé le maintien du temps de parole, qui est fixé comme suit:
- 2 minutes pour la présentation des candidat-e-s aux élections figurant à l'ordre du jour (points 3 et 4);
 - 5 minutes pour les interventions liées au message et au rapport du Bureau;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal, de la présidente de la Commission financière et du président de la Commission de l'édilité.

- H. Nous avons un ordre du jour qui est à la limite de tenir en une très longue soirée ou deux plus courtes soirées. J'ai une préférence pour deux soirées. Il me semble que cela permet d'avoir des débats plus sereins et de laisser la possibilité à tout le monde de rentrer en transports publics, mais nous verrons comment les débats évoluent ce soir. Si nous devons ne pas nous revoir demain, je vous annonce que le Café du tunnel est prêt à nous recevoir pour partager un verre après la séance.

2. Approbation des procès-verbaux n° 36a et b de la séance du Conseil général des 1^{er} et 2 juillet 2025

La présidente. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ces procès-verbaux?

Rugo Claudio (PA). Je suis passé à droite physiquement, mais pas mentalement, je vous rassure. [Ndr.: M. C. Rugo a changé de siège depuis cette session].

En lisant le procès-verbal et la question rapportée sur ce même procès-verbal, qui concernait le nombre de personnes amendées que j'avais posée, M. Pierre-Olivier Nobs avait répondu. Cependant, elle a été transformée. De mémoire, ça concernait quatre objets: les vélos, les vélos électriques, les voitures, et un quatrième. En complétant l'inexactitude qui est écrite dans le procès-verbal de la séance, je rajouterai encore les bus. Je crois que ça devait probablement être les bus. J'aimerais rajouter les bus. En tout cas, elle n'a pas été transcrite telle que je l'avais posée, vu que j'avais quatre objets. Je voulais savoir le détail. Concernant la réponse, elle a été transformée aussi. A ma connaissance, j'avais été renvoyé à la Police cantonale, ce que j'ai fait. On m'a dit de réécrire la question, alors que le Conseil communal aurait très bien pu répondre, vu que c'est de son ressort. C'est lui qui a commandité cette étude, qui a commandité ces choses-là. C'est de son ressort de répondre. Une réponse correcte aurait été par exemple: "M. Rugo, vu que vous allez dans les détails, eh bien on va..."

La présidente. M. C. Rugo, vous arrivez au bout de votre temps de parole. Avez-vous fait part de vos remarques? Si vous voulez poser une autre question, vous en avez bien sûr le droit, mais vous ne pourrez pas poser la même question.

Les procès-verbaux sont donc adoptés avec ces considérations, avec mes remerciements à son auteur, M. Mathieu Maridor, ainsi que Mmes Ingrid Buntschu, Jacqueline Favre et Nathalie Marvardi.

3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Claude Schenker

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a l'immense honneur de vous présenter la candidature de Mme Anne Butty Revaz, en remplacement de M. Claude Schenker à la commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. J'en profite pour remercier M. C. Schenker une nouvelle fois pour ses nombreuses années de riche contribution au travail de la commission.

Juriste de formation, Mme A. Butty Revaz a débuté sa carrière dans le milieu bancaire. Elle a ensuite dirigé une entreprise familiale pendant près de 20 ans. Une période durant laquelle elle a notamment contribué à des travaux d'agrandissement. Humaine et disposant d'une fibre sociale forte, elle devient directrice d'un foyer de jour bien connu pour personne ayant des troubles de la mémoire, puis directrice d'un EMS et d'une crèche en Basse-Ville. Éluë en 2021 et après avoir œuvré au Bureau du Conseil général pendant quelques années, Mme Butty Revaz s'est proposée pour intégrer la commission de l'édilité, lieu de débats et de discussions sur des thèmes touchant directement aux intérêts des citoyen-ne-s de notre ville. Les messages présentés par le Conseil communal mettent en avant des questions techniques et esthétiques, cette Commission est cruciale pour notre Conseil et nous nous réjouissons de pouvoir présenter une personne avec les qualités de Mme Butty Revaz à cette fonction.

Rugo Claudio (PA). Ça tombe bien, en 2021, c'est le PDC qui a "volé" le siège du Parti des artistes, parce que les sièges dans les commissions sont répartis en fonction des résultats de la votation,

autant au niveau du Conseil général, qu'au niveau du Conseil communal. Les cinq membres du Conseil communal le savent bien, sur les 80 places, aucune n'a été donnée au Parti des artistes.

Je me porte donc candidat, parce que l'édilité m'intéresse et j'espère entendre Mme Anne Butty Revaz – qui est par ailleurs aussi violoniste, premier violon, violon alto aussi, je pense; c'est d'ailleurs de là que l'on se connaît – au sujet du prochain objet, soit le pont de Zaehringen.

Par ailleurs, il y a eu un recours à la Préfecture qui a été déposé et qui stipule que le président de la Commission, M. Charles de Reyff, est présent au Conseil général à 50%. Quant à M. David Papaux, il est présent au Conseil général à 40%. M. Claudio Rugo est présent à chaque séance, quand on le convoque [Ndr.: M. C. Rugo est convoqué à chaque séance du Conseil général par pli personnel, comme ses collègues; les invitations électroniques ne faisant pas foi]. C'est 100% de présence pour M. C. Rugo. Tenez-en compte et ce refus sera l'occasion de continuer la démarche que j'avais entreprise il y a déjà six mois auprès de la Préfecture.

La présidente. M. C. Rugo, je n'ai pas compris tout de suite votre intervention. Si vous avez sous-entendu que des personnes étaient absentes à des séances, j'aimerais donner la possibilité à ces personnes de pouvoir éventuellement prendre la parole pour se défendre. Certaines ne sont pas là, mais les procès-verbaux sont là. Je ne sais pas d'où sortent ces chiffres et je vous remercie à l'avance de ne plus mentionner des personnes, ainsi et de les prendre à partie.

Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidat·e·s au poste de membres de la Commission de l'édilité sont donc Anne Butty Revaz et Claudio Rugo. Je remercie les scrutatrices et scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins valables	67
Majorité absolue	34

Est élue Mme Anne Butty Revaz avec 65 voix. A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (2).

Je félicite Mme A. Butty Revaz pour son élection. (Applaudissement).

4. Election d'un·e représentant·e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA en remplacement de Mme Valérie Kohler

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). J'ai l'immense plaisir de vous présenter la candidature de Mme Margaret Collaud au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA.

Economiste de formation, Mme M. Collaud est au bénéfice d'une solide expérience dans la gestion de projets et d'entreprises. Comme premier poste, elle s'engage auprès des CFF Infrastructure,

employeur auprès duquel elle est sensibilisée à l'importance d'un bon outil de travail et au respect des exigences idoines pour délivrer des prestations performantes et de qualité. Elle travaille ensuite à l'administration des finances. Elle prend alors encore un peu plus conscience de l'importance d'une gestion saine et parcimonieuse des deniers publics, sans pour autant perdre l'ambition qui doit accompagner une telle gestion. Actuellement, elle occupe un poste en lien avec une politique publique de soutien à l'innovation et le développement d'entreprises. Elle recherche des consensus et encourage les collaborations fructueuses. Soucieuse de la thématique de l'eau et des enjeux y relatifs, elle souhaite apporter sa curiosité, son esprit pragmatique et orienté solutions et dans une dynamique d'écoute des parties prenantes, apporter ses précieuses compétences au niveau stratégique. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien, non pas à un Collaud, comme nous en avons eu plus souvent l'habitude, mais à une Collaud, à cette occasion.

Rugo Claudio (PA). J'ai retrouvé les chiffres que vous demandiez.

La présidente. Je ne vous les ai pas demandés, M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). Il s'agit exactement de 52.8% d'absence pour M. Charles de Reyff et l'absence de M. Emmanuel Kilchenmann était de 41,66%.

La présidente. M. C. Rugo, je viens de vous demander de ne pas citer ces absences-là. Si ces personnes étaient absentes, je suis sûre qu'elles ont donné un motif, c'est d'ailleurs le règlement qui l'exige. Quand des personnes sont absentes, elles donnent un motif et c'est au Bureau de s'occuper des éventuels problèmes d'absence mais pas à vous, M. Rugo.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo al. 1bis, la candidate peut être élue tacitement. Toutefois, l'article 9b RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devait être soutenue par un cinquième des membres ici présents. Est-ce que quelqu'un souhaite demander ce scrutin de liste?

La parole n'étant pas demandée, Mme Margaret Collaud est proclamée élue sans scrutin. Je la félicite pour cette élection. (Applaudissements).

5. Crédit d'étude complémentaire pour la requalification du pont de Zaehringen et de la tête de pont côté Bourg – message n° 57

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission a étudié attentivement le message n° 57 du Conseil communal relatif à un crédit d'étude complémentaire pour la requalification du pont de Zaehringen et de la tête de pont côté Bourg. Elle remercie M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité, ainsi que MM. Enrico Slongo, architecte de Ville et Fabien Noël,

ingénieur de Ville, pour la qualité des échanges et des réponses données aux interrogations des membres de notre Commission.

Synthèse du projet et contexte

Le pont de Zaehringen, emblème patrimonial de Fribourg, fait l'objet d'un projet de requalification visant la modernisation du quartier du Bourg, tout en répondant aux normes patrimoniales et de mobilité actuelle. Depuis 2015, la Ville est propriétaire du pont et a initié différentes études sur sa conservation et son adaptation, notamment à la suite de la fermeture du pont à la circulation automobile et le report du trafic sur le pont de la Poya.

Suite à l'appel d'offres lancé en 2024 pour les travaux de passage piéton transversal et la rénovation des parapets, une seule entreprise a répondu, avec une offre supérieure de 72% à l'estimation initiale. Face à ce surcoût, le Conseil communal propose:

- d'abandonner la traversée piétonne centrale, élément au coût excessif;
- de solliciter un crédit d'étude complémentaire de CHF 695'000.- TTC pour réviser le projet, relancer l'appel d'offres et approfondir le diagnostic des parapets.

Plusieurs facteurs expliquent la forte augmentation des coûts:

- le renforcement complexe des parapets (exigences SIA 261, usage de béton fibré ultra-performant difficile à mettre en œuvre);
- le phasage complexe des travaux pour maintenir le passage des transports publics;
- le manque de concurrence au niveau des soumissions;
- les travaux en deux étapes nécessitant montage/démontage d'échafaudages à chaque phase.

Possibilité de réduction des coûts si le présent message est accepté

La suppression de la traversée centrale, l'étude d'options plus économiques et l'ouverture à des techniques moins spécialisées pourraient permettre d'élargir le nombre de soumissionnaires et ainsi ramener le projet à un budget plus raisonnable.

Points spécifiques analysés par la Commission

- Sécurité et mobilité: Les débats ont souligné l'importance de garantir la sécurité de tous les usagers tout en veillant au respect des normes OFROU sur les bouteroues et les arrêts de bus au pont. La Commission souhaiterait qu'une attention particulière soit portée à la cohabitation des modes de transports, avec un focus sur la sécurité des cyclistes et des piétons.
- Les membres de notre Commission, à l'unanimité, regrettent que la possibilité d'un ascenseur vertical (Bourg-Auge) n'ait pas été intégrée dans le projet, même si nous avons bien compris les raisons techniques et économiques évoquées pour expliquer ce choix.

- Notre Commission estime que le choix de ne pas mettre de pavés (option plus coûteuse) sur les trottoirs du pont est totalement justifié, même si des options de dallage restent possibles dans l'appel d'offres.
- A la question de savoir ce qu'il en était des subventions, il nous a été précisé que toutes les démarches ont été entreprises pour maintenir les subventions fédérales afférentes au projet, et qu'aucun changement de cap n'est envisagé sans la garantie de ne pas perdre ces subsides.

Recommandation

La Commission financière recommande l'acceptation du crédit complémentaire proposé par le Conseil communal, considérant la nécessité d'assurer la sécurité, la fonctionnalité et la valorisation patrimoniale du pont de Zaehringen, tout en tenant compte des limites budgétaires et des retours des soumissionnaires. Il conviendra de suivre:

- l'évolution des études techniques pour un diagnostic précis des parapets;
- l'attractivité du nouvel appel d'offres pour garantir la mise en concurrence;
- le maintien des subventions fédérales et cantonales grâce au respect de l'échéancier;
- la gestion des risques liés au phasage complexe et à la cohabitation des usagers bus-taxi-vélos-piétions.

Au final, l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée et c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission financière a décidé de préaviser favorablement le message n° 57.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles (Le Centre/PVL). C'est le 3 septembre passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 57.

Je remercie en particulier M. le directeur de l'Edilité, M. l'architecte de Ville, M. l'ingénieur de Ville, ainsi que le chef de projet, pour leurs explications claires et détaillées, qui ont permis à la Commission de construire rapidement son préavis.

Chacune et chacun d'entre vous a eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes. Je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu du message.

N'ayant pas pour tâche de s'exprimer sur les questions financières, notre Commission n'émettra pas d'avis sur la somme demandée et ne fera pas de comparatif avec le montant déjà accordé par le Conseil général lors de la première étude.

Dans son message, le Conseil communal rappelle le cadre donné pour la première étude. Ceci nous a permis de bien comprendre où se trouvaient les points qui ont d'une part fait exploser les coûts et d'autre part retenu de nombreuses entreprises à soumissionner. Sur le principe, nous saluons la décision du Conseil communal de stopper la première procédure. Le nouveau cadre donné nous

semble mieux adapté aux moyens financiers qu'il est raisonnable d'engager, ceci tout en assurant tout de même la réalisation d'un projet de qualité, sans luxe, mais en toute sécurité. Nous avons pris connaissance du calendrier prévu et nous sommes surpris et inquiets de lire que la mise en service est prévue, au mieux, dans quatre ans seulement. Les travaux prévus doivent avant tout assurer l'étanchéité du tablier du pont. Chaque mois qui passe augmente le risque de devoir effectuer des travaux urgents. Chacun se souvient des travaux réalisés cet été par les CFF sur la ligne ferroviaire Fribourg-Berne. Huit semaines de travaux grâce à un arrêt total du trafic contre trois ans avec le maintien du trafic. Le Conseil communal a-t-il prévu ou prévoit-il d'explorer une pareille piste pour le pont de Zaehringen?

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final c'est à l'unanimité de ses 11 membres que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais donc éviter de les répéter. Je souhaite tout d'abord remercier tous les membres de la Commission financière et de la Commission de l'édilité pour les débats constructifs et leurs préavis favorables au présent message. On pourrait qualifier ce message d'inhabituel car de mémoire d'homme, c'est bien la première fois que le Conseil communal vient avec un tel message devant le Conseil général en disant qu'il arrête un projet tel qu'il a été développé jusqu'à la phase appel d'offres, se réoriente et étudie un nouveau projet.

Vous avez évidemment saisi l'enjeu qui est ici avant tout financier, puisqu'une seule offre n'est rentrée, avec un coût supplémentaire de ce qui a été estimé préalablement. Ce surcoût explique la décision du Conseil communal. Concernant la question posée par M. le président de la Commission de l'édilité, évidemment, aujourd'hui, le phasage exact du chantier n'est pas encore connu. Il faudra d'abord, si le Conseil général valide le présent crédit d'étude supplémentaire, réétudier le nouveau projet et refaire une procédure de marché public. Une fois que la Commune aura soumis à son entreprise le nouveau marché, elle devra justement discuter du phasage du chantier. Cela veut dire qu'aujourd'hui, évidemment, le Conseil communal est ouvert à l'examen de toutes les pistes possibles pour limiter la durée du chantier. Par contre, aucune garantie ne peut être donnée puisque le pont de Zaehringen est actuellement fortement utilisé pour le trafic des transports publics urbains (lignes 2 et 6) et régionaux. Il y a des déviations ponctuelles qui se font par le pont de la Poya. Toutefois, si cela devait concerner une certaine durée, cela nécessitera des discussions tant avec les TPF que le Canton, qui est le seul commanditaire du trafic des transports publics régionaux.

Se pose également la question des lignes de contact, qui ne sont pas au niveau du pont de la Poya, mais uniquement au niveau du pont de Zaehringen. Il y a donc quelques questions techniques à résoudre, mais le Conseil communal est tout à fait prêt à le faire. D'ailleurs, il va également essayer d'optimiser la durée du chantier, comme il le fait pour tous ses projets.

Vous l'avez vu en prenant connaissance du message, il n'est pas ici question de recommencer à zéro, puisqu'il y a quand même toute une partie du projet qui sera maintenue, qui ne sera pas réexaminée. Je parle bien évidemment ici des deux têtes de pont. L'emplacement des arrêts de bus seront remis aux normes LHand et le régime de vitesse n'est pas remis en question. Les éléments à réétudier sont avant tout le fait de supprimer cette traversée piétonne, qui était prévue au milieu du pont et tous les éléments techniques qui en découlent. Le gros du montant du crédit d'étude supplémentaire qui

est demandé est lié à de l'ingénierie, donc ce sont les ingénieurs civils qui vont avant tout travailler pour ce nouveau projet. Il s'agira vraiment d'un travail très technique abordé sous l'angle sécuritaire. Mais comme dit, on ne va pas tout remettre en question. Cela fait que la plantation d'un arbre, qui n'existe pas actuellement (v. image de synthèse dans le message) au niveau de la terrasse, devant le Teppan-Yaki, est bien évidemment maintenue et pas remise en question. Voilà quelques éléments que je peux donner en l'état. Je reste à disposition pour toutes les éventuelles questions.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). C'est un peu sous la contrainte que notre groupe accepte ce message. Ce pont nécessite en effet un tablier étanche! Mais la Ville nous demande CHF 700'000.- pour un deuxième essai, pour étudier comment faire mieux. Et, soit dit en passant, réétudier deux ou trois aspects va nous coûter davantage que le crédit d'étude pour le projet de base; cherchez l'erreur!

A cela s'ajoute un message assez mal présenté parfois; on y reparle largement de l'ascenseur vers l'Auge, en laissant presque croire que ce point serait aussi étudié, ce qui n'est bien sûr pas le cas. Ensuite, on nous dit que les travaux vont durer, durer... jusqu'en 2029 maintenant, alors que les rues derrière la cathédrale sont sinistrées et exigeraient une fin des travaux sans délai. Mais non! Le Conseil communal recommence et pétouille. Il veut maintenant deux ans pour étudier et deux autres années pour réaliser. On ne comprend pas pourquoi il serait vraiment impossible de dévier le trafic par le pont de la Poya. On pourrait raccourcir et les études et les travaux de plus d'un an chacun probablement et ainsi beaucoup économiser. De toute manière, pour notre groupe, elle se pose déjà la question de la nécessaire déviation des bus, régionaux notamment, pour que le Bourg respire enfin, voire pour que les pavés résistent tout simplement.

Notre groupe s'est donc montré fort peu enthousiaste. Heureusement, les Commissions ont reçu des explications un peu plus claires et mieux présentées, avec notamment des listes compréhensibles de ce qui était impératif, de ce qui était immuable et de ce qu'il fallait réétudier. C'est peut-être ce qui a sauvé ce message.

Le projet initial aurait été beaucoup trop cher au vu de l'état des finances de la Commune. Plus de CHF 17 millions, alors qu'il y avait un crédit de 9,9 millions! Nul gérant ne pourrait se lancer! Alors, à défaut de pouvoir arrêter les frais, il est heureux d'y avoir au moins mis le holà. Mais quel "jusqu'au boutiste" a bien pu exiger jusqu'en fin de projet un passage surélevé au milieu d'un tel pont? Et un revêtement de luxe sur les trottoirs? Les gens du métier auraient dû voir bien plus vite qu'évidemment on fonçait droit dans ... les parapets! Ce couac exige du Conseil communal de remettre l'ouvrage sur le métier. Nous osons espérer qu'il le fera avec modestie et tempérance, même si ce ne sont a priori pas toujours ses plus grandes forces.

Vous n'avez cependant plus le choix: pour une fois, vous devez vraiment économiser! Oui, j'insiste: pour une fois, que l'on espère d'ailleurs coutume, vous devez revenir avec un projet qui demeure esthétique – cette "entrée" dans Fribourg le mérite – un projet esthétique donc, mais raisonnable!

Rapport du groupe des Vert-e-s

Mauron Valentine (Vert-e-s). Le groupe des Vert-e-s a examiné avec attention le crédit d'étude complémentaire concernant la requalification du pont de Zaehringen et de sa tête côté Bourg. Si l'importance des travaux de maintenance est incontestable, notamment en raison des contraintes liées au caractère historique du pont, nous souhaitons rappeler au Conseil communal que la meilleure solution doit aussi garantir un usage accessible à toutes et tous. Nous déplorons en particulier le manque de prise en compte des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes, notamment par l'absence de garantie de surface piétonne sans obstacles. Il s'agit d'un enjeu crucial pour garantir l'égalité d'accès aux infrastructures publiques. Intégrer un ascenseur dans ce projet aurait donc été un pas concret vers une ville plus inclusive, respectueuse des besoins réels de ses habitant-e-s.

Nous regrettons encore davantage que la problématique des îlots de chaleur ne soit pas prise au sérieux. Prévoir un seul arbre sur une place située dans un quartier déjà très peu végétalisé ressemble plus à une mesure cosmétique qu'à une véritable solution réfléchie. De notre point de vue, cela souligne un manque d'anticipation de la Commune quant à l'intégration systématique de la biodiversité dès la phase de planification urbaine. Une véritable stratégie en ce sens ne peut se limiter à quelques mesures ponctuelles. Elle doit impérativement s'inscrire et inscrire la biodiversité au cœur des projets urbains, dès leur conception, en favorisant la création et la préservation d'espaces verts, tout en renforçant la trame écologique. La prise en compte précoce de ces éléments permet de conjuguer développement urbain et respect de l'environnement, tout en anticipant les défis liés au changement climatique.

Finalement, d'un point de vue financier, notre groupe s'étonne du dépassement de plus de 70% par rapport au budget initial. Si nous comprenons que cette augmentation résulte en partie de contraintes techniques spécifiques, un tel écart reste préoccupant. Nous espérons dès lors que le Conseil communal saura tirer les enseignements nécessaires pour que de telles situations ne se répètent plus. Il nous semble essentiel que des mécanismes de prévision et de contrôle plus rigoureux soient mis en place pour limiter de tels écarts à l'avenir.

Malgré notre soutien majoritaire à ce crédit complémentaire, nous encourageons vivement le Conseil communal à tenir compte de ces observations lors du développement du nouveau projet.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 57 concernant la requalification du pont de Zaehringen et de la tête de pont côté Bourg.

Nous remercions M. le Conseiller communal Elias Moussa, ainsi que les membres du Conseil communal, l'architecte de Ville et l'ingénieur de Ville pour la préparation de tous les documents et les échanges que nous avons pu avoir.

Tout d'abord, il convient de saluer le Conseil communal pour avoir pris la peine de repenser un projet initialement trop coûteux. Une telle démarche est rare et mérite d'être soulignée. Aussi, il faut souligner que ce geste intervient dans un contexte financier particulièrement sensible pour la Ville, avec des déficits annuels prévus entre CHF 34 et 65.5 millions entre 2026 et 2029, selon le dernier

plan financier présenté. Ces chiffres imposent prudence et rigueur, et il est donc pertinent que le Conseil communal se concentre sur un projet réaliste et réalisable.

Le Conseil communal a également raison de considérer qu'il s'agit d'un pont conventionnel, sans ambition de transformer l'ouvrage en zone de loisirs. Ce pont de Zaehringen joue un rôle essentiel dans le trafic régional et urbain: 40 bus le traversent chaque heure, desservant notamment le quartier densément peuplé du Schoenberg, ainsi que Bourguillon, qui reste toutefois trop peu desservi par les transports publics, mais ça, c'est une autre histoire.

La technicité particulière du béton pour cet ouvrage explique qu'un seul soumissionnaire s'est manifesté lors de la première phase. En revenant à un projet plus standard, le Conseil communal favorise une ouverture à davantage d'entreprises et permet d'avancer de manière plus efficace. Cela évite aussi certaines options qui, bien qu'intéressantes en théorie, se sont révélées peu adaptées dans la pratique, comme la traversée piétonne au milieu du pont. Cette solution a en effet entraîné 56% du surcoût et a fortement retardé la remise en état du pont de Zaehringen. Il est important que les choix en matière de mobilité restent pragmatiques et centrés sur les besoins réels de la population et des usagers.

Aussi, l'étude complémentaire ne devrait pas écarter d'emblée l'hypothèse d'une fermeture totale du pont de Zaehringen pendant une durée définie, idéalement en période de vacances scolaires. L'exemple de la ligne CFF Fribourg–Berne cet été est parlant: en concentrant les travaux et en acceptant une interruption temporaire, il a été possible d'avancer plus vite et de réduire les coûts. La même logique peut s'appliquer ici. Sur le plan technique, rien n'empêche d'adapter temporairement les lignes de bus TPF. De nombreux fans de Gottéron l'ont expérimenté le 13 septembre dernier en se rendant à la BCF Arena avec la ligne 1, qui a exceptionnellement franchi le pont de la Poya. Une expérience inhabituelle, certes, mais qui démontre que des alternatives sont possibles. En intégrant cette option dans l'étude, nous pourrions raccourcir la durée totale du chantier, diminuer son coût et limiter les nuisances pour les riverains et les usagers. Concernant les arrêts de bus Chancellerie, leur réintroduction semble très improbable. Or, ces arrêts sont essentiels pour les commerces et restaurants du Bourg, qui ont déjà souffert pendant la durée des chantiers, on le sait bien. La mise en place d'arrêts provisoires pourrait permettre de tester les cadences tout en répondant aux besoins du quartier. Le groupe libéral-radical souhaite que des arrêts provisoires soient donc introduits pour répondre aux besoins du quartier et permettre aussi de tester les cadences.

Sur le plan technique, le pont de Zaehringen doit avant tout être sûr, fonctionnel et durable. Toute dépense doit être justifiée: mieux vaut investir dans la solidité de l'ouvrage que dans des artifices coûteux. Si le budget le permet, un dallage en grès de Flysch pourrait apporter un plus esthétique. Mais si cette option s'avère trop onéreuse, le groupe libéral-radical incite le Conseil communal à s'orienter vers une solution plus simple et abordable, comme un autre type de dallage ou le goudronnage, tout en pensant évidemment aux personnes à mobilité réduite pour éviter les erreurs faites au Bourg au niveau du pavage.

Toujours au niveau technique, on l'a vu pendant le chantier de ces dernières années, le pont n'est pas étanche et nécessite des travaux. Une bonne étanchéité est indispensable pour protéger la structure, limiter les réparations lourdes et coûteuses, et assurer la sécurité des usagers. Il est ici primordial que cette étude complémentaire prenne cet élément en compte.

Enfin, l'ascenseur prévu pour relier la Lenda à la terrasse des Zaehringen reste un sujet à traiter et à ne pas repousser aux calendes grecques. Il est regrettable que le projet ait été reporté sans alternative. Cette étude complémentaire représente, ou représentait, une occasion unique de réintégrer cette liaison entre le Bourg et le quartier de l'Auge, au bénéfice des citoyens, des touristes et des personnes à mobilité réduite.

Pour terminer, et de manière générale au niveau des projets de la Ville, il est également important de veiller à la diversité des bureaux et entreprises impliqués. On constate aujourd'hui que certains bureaux remportent souvent plusieurs adjudications, ce qui peut décourager de nouvelles sociétés et limiter la concurrence.

En conclusion, après réflexion et analyse, le groupe libéral-radical votera en faveur du message n° 57. Ce crédit d'étude complémentaire devrait permettre à plusieurs entreprises de soumissionner et ainsi générer des économies substantielles, tout en intégrant des solutions réalistes et durables pour le pont et ses abords.

Rapport du groupe Centre Gauche

Page Maurice (CG). J'aimerais d'abord saluer la volonté du Conseil communal de faire des économies, en renonçant à un aménagement dispendieux, plutôt que de demander un crédit additionnel. C'est vraiment assez rare pour être relevé. C'est effectivement du bon sens qui veut que l'on remette en cause un projet qui ne convient pas. Certes, on passe d'un pont plus convivial à un pont conventionnel. Cependant, cette décision peut tout à fait se justifier de manière solide:

1. un pont est un pont, c'est-à-dire un passage et pas une place, ni un lieu de loisirs;
2. la raison technique, je n'y reviens pas (question de solidité, du passage des bus, de sécurité, etc.);
3. le trafic des bus reste important.

En journée, on a des bus qui passent là toutes les deux ou trois minutes. Il était donc effectivement assez difficile d'imaginer que l'on puisse faire un espace réellement partagé entre les bus, les piétons, les poussettes, les chaises roulantes et que sais-je encore. Finalement, c'est assez logique qu'un pont reste un pont.

Je pense que le maintien des aménagements prévus pour les deux têtes de pont est très important. Je signale que du côté Schoenberg, on n'a pas seulement un arbre, on a une forêt. Au chemin des Zigzag, il y a une vraie forêt, on peut la qualifier comme telle. Peut-être que ça manque au Bourg mais en tout cas, ça ne manque pas du côté du Schoenberg. En outre, si on gagne 40 centimètres sur chaque trottoir, c'est assez significatif, ce n'est pas rien pour les poussettes ou les engins à roues. Le maintien des arrêts de bus sur le pont, je pense que c'est important aussi, ça facilitera grandement la circulation, la traversée aussi, puisque l'on pourra traverser derrière les bus et pas devant. C'est une bonne chose. Enfin, la limitation de la vitesse à 30 km/h met le pont en cohérence avec le reste du quartier. Finalement, je pense que même du point de vue urbanistique, ce choix se justifie. L'abandon des éléments "luxueux" (pavés, pierres naturelles, etc.), oui, puisqu'il s'agit d'un pont en béton, un des premiers qui a été construit dans le canton de Fribourg. Il n'y a pas de nécessité, ni d'intérêt, de cacher sous des pierres naturelles un pont en béton puisqu'il a été construit comme tel.

Je relève l'abandon "provisoire" – entre guillemets provisoire, parce qu'il y a beaucoup de provisoire qui dure dans cette ville – de l'ascenseur. Ce n'était peut-être pas excessivement pratique et puis surtout un peu disproportionné. Je pense que, ma foi, on est obligé d'y renoncer.

Avec ces considérations, le groupe CG soutiendra ce message.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention le message n° 57 concernant un crédit d'étude complémentaire pour la requalification du pont de Zaehringen et la tête du pont côté Bourg.

Notre groupe propose aujourd'hui le renvoi de ce message. En effet, le projet présenté dans ce message n'est pas une idée totalement nouvelle, mais une adaptation ou modification d'un projet déjà existant. Il s'agit principalement d'optimisation, plutôt qu'une construction ou reconfiguration radicale. Le montant de CHF 375'000.-, proposé par l'ingénieur civil, correspond selon les estimations à environ 2'500 heures de travail. Ce chiffrage suggère que le crédit demandé pourrait être surévalué. De plus, l'accès du Bourg est toujours compliqué pour les personnes à mobilité réduite et l'arrêt de bus "Chancellerie", ô combien nécessaire, a malheureusement disparu.

Pour ces raisons, le groupe UDC vous invite à voter en faveur du renvoi du message n° 57, afin d'obtenir plus de précisions quant à la partie génie civil et celle de l'arrêt de bus, ainsi qu'à l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite.

Rapport du groupe socialiste

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le groupe socialiste a attentivement étudié le message n° 57 relatif à la demande de crédit d'étude complémentaire pour la requalification du pont de Zaehringen, ainsi que de la tête de pont côté Bourg.

Nous tenons à saluer la clarté et la qualité de ce message. Surtout, nous saluons le courage, la lucidité et l'intelligence du Conseil communal, qui fait preuve de responsabilité en sollicitant un nouveau crédit d'étude. Cette démarche démontre, une fois encore, la rigueur et la bonne gestion financière de notre Exécutif.

Nous rappelons que la première procédure de soumission n'a abouti qu'à une seule offre, dont le montant était particulièrement élevé. Face à cette situation, nos autorités ont fait le choix judicieux de lancer une nouvelle étude, avec pour objectif de réduire les coûts, tout en respectant les exigences liées à la protection du patrimoine. Nous nous en félicitons. Il est important de souligner que l'aspect du pont ne sera pas modifié.

Notre groupe a également porté une attention particulière à l'idée de l'ascenseur reliant l'Auge au Bourg. Les images 10 et 11 nous ont laissé entrevoir un projet ambitieux et porteur d'avenir. Toutefois, à la lecture du texte du message, il apparaît clairement qu'aucune planification concrète n'est encore engagée à ce stade. Nous espérons que cette idée sera étudiée de manière approfondie dans le cadre des réflexions à venir.

Nous avons aussi pris note du renoncement à créer un passage pour piétons au centre du pont, en raison de coûts très importants, notamment liés à la nécessité d'installer des bordures de sécurité suffisamment hautes pour garantir un effet "bouteroue" en cas de passage de bus. Ce renoncement est compréhensible dans le contexte budgétaire actuel. En ce qui concerne l'accessibilité, nous regrettons que les conditions pour les personnes à mobilité réduite ne soient pas améliorées, mais prenons acte de la situation.

Dans un esprit constructif, notre groupe formule trois suggestions à l'attention du Conseil communal:

1. Commencer les travaux par les têtes de pont, notamment côté Bourg, afin d'en accélérer l'achèvement et de minimiser les nuisances pour les riverains et les usagers.
2. Étudier la possibilité d'une fermeture complète du pont pour une durée limitée (deux à trois mois), comme cela a été fait récemment par les CFF entre Fribourg et Berne. Une telle fermeture pourrait permettre une exécution plus rapide des travaux. Elle offrirait aussi l'opportunité d'évaluer si le pont de la Poya peut absorber durablement le trafic régional des bus, en remplacement partiel du pont de Zaehringen.
3. Envisager la mise en place d'un arrêt de bus provisoire côté Bourg, afin de compenser la suppression actuelle de l'arrêt "Chancellerie", et ainsi maintenir une bonne desserte du quartier durant les travaux.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste votera à l'unanimité en faveur du message n° 57.

Rugo Claudio (PA). Je suppose que l'entreprise qui a soumissionné doit être probablement Warro. Cela n'a pas été précisé dans le message, bravo pour la clarté.

Ce pont est un cadeau empoisonné du Canton, on le voit aujourd'hui: CHF 10 millions pour refaire le dessous, le gros œuvre, et là on est à CHF 17 millions. J'ai discuté avec un partisan du parti-club des artistes, qui habite Bourguillon. Il propose le compromis: dès le moment où on injecte autant d'argent, bien sûr on ne va pas demander la réintroduction des voitures, mais il faudrait permettre aux deux-roues d'y circuler, ce qui ne changerait rien du tout à la structure. Il s'agirait des deux-roues suivants: vélos, trottinettes, vélomoteurs, Vespa, motos.

Je vais vous lire le texte que j'aurais pu lire si j'avais été élu à la Commission de l'édilité, ce qui n'a pas été le cas. Je le lis à la personne qui m'a soutenu en particulier.

Pour une fois, le parti-club des Artistes se réjouissait de la présentation bien illustrée du projet, ce jusqu'à la page 9, chose assez rare pour être soulignée. Au passé simple, il s'étonna de l'imparfait au fil de la lecture de cette brochure-ci. Tous les points positifs se sont vus effacés. En premier, l'abandon de l'ascenseur, projet moult fois demandé par le parti-club des Artistes, comme lors de la précédente campagne politique de février 2021.

Pour rappel, après le projet de construction de la piscine surélevée au-dessus du stade de football à Central, on proposait le parking des Augustins par étages relié au Bourg par un élévateur (ascenseur en français). Au niveau de la piscine, le parti-club ne se savait pas promoteur immobilier, ni architecte. Pourtant, le Conseil communal lui a, encore une fois, comme on dit populairement, piqué l'idée pour la transposer aux anciens abattoirs avec une autre fonction au-dessus de la piscine.

Pour en revenir à nos moutons, le Conseil communal se morfond avec ses différents projets. De par leur nombre, il revoit notre ville en chantier permanent à ciel ouvert. En plus que concepteur, le président du parti-club des artistes pourrait presque être le Nostradamus lorsqu'il invoqua jadis le manque de i et de o dans le nom des conseillers communaux, comme signe distinctif de leur manque de pratique dans le gros œuvre. Deux grosses erreurs sont à mettre en exergue dans la rédaction de ce message et l'on ne fera pas appel à une deuxième mouture au niveau dudit pamphlet. La première erreur, c'est de prendre des mesures anti-bruit pour justifier les trop nombreuses rétrogradations, rétropédalages en ville de Fribourg. Ici, justifier un 30 km/h par mesure d'économie est une malhonnêteté crasse digne de la bigoterie des Vert·e·s. Rouler moins vite pour économiser dans les investissements. On repassera sur la moyenne de 37 ou 39 km/h. Encore lundi passé, en prenant le bus n° 4 – non je ne roule pas qu'en voiture –, pour descendre la Route-Neuve, je me mets toujours à partir de maintenant à côté du chauffeur, j'ai constaté qu'il roulait à 41 km/h. Aussi, les chiffres que vous mentionnez ne sont pas toujours respectés. Je ne suis pas un délateur, je ne vais pas dire à quelle heure j'ai pris ce bus. J'en étais à la première erreur; je passe donc à la deuxième. Vouloir faire rouler les bus à 30 km/h sur un tronçon rectiligne, la Confédération a dit stop. Elle le dira encore une fois.

Ce qui est de qualité a un prix, le parti-club des Artistes accepte la dépense initiale de CHF 17 millions...

La présidente. Vous arrivez au bout de votre temps de parole M. C. Rugo, je vous remercie de conclure.

Rugo Claudio (PA). ...pour faire avancer le projet initial de belle facture. Le Conseil communal ne reconnaît jamais ses fautes et en matière de construction, accumule moult malfaçons, qui, somme toute, met de l'eau au moulin du parti des Artistes.

La présidente. Merci de conclure tout de suite.

Rugo Claudio (PA). Je résume les trois erreurs: la statue tournée à l'envers, le parking avec une dalle trop fine et les pavés de la cathédrale.

La conclusion est: Saint-Nicolas n'est pas innocent dans tout cela, lui qui montait non pas à cinq mais sur un âne seulement.

Woeffray Laurent (PS). Einige meiner Vorredner·innen haben es bereits erwähnt, die uns vorgelegte Botschaft zeugt eindrucksvoll vom finanziellen Verantwortungsbewusstsein unseres Gemeinderats. Anstatt das ursprünglich geplante Projekt Hals über Kopf durchzuboxen und erhebliche Mehrkosten in Kauf zu nehmen, möchte er das Ganze noch einmal sorgfältig analysieren, anpassen und erneut öffentlich ausschreiben. Dies um ein qualitativ hochwertiges Projekt zu erhalten, um das Geld der Steuerzahler sinnvoll einzusetzen. Ich möchte aber eigentlich nicht zu sehr wiederholen, was bereits gesagt wurde.

Je voudrais plutôt parler des figures n° 10 et 11, qui ont fait battre mon cœur plus fort à la lecture du message. Oui, je parle de l'ascenseur entre la Basse-Ville et le quartier du Bourg. Le temps d'un instant, j'ai réellement cru que l'impossible allait devenir possible, qu'un ascenseur allait relier le

haut et le bas au pont de Zaehringen. Toutefois, en lisant attentivement le message, mes pieds sont revenus sur terre, l'emplacement optimal pour cette liaison n'ayant pas encore été trouvé. En tant qu'enfant de la Basse, je ne vous cache pas une certaine déception. Cependant, le message suscite aussi un peu d'espoir. Il est écrit que l'idée d'un ascenseur n'est pas abandonnée et que le projet doit être considéré à long terme, avec une recherche continue pour identifier la meilleure solution. C'est déjà ça. Je vous avoue avoir longuement caressé l'idée de vous proposer une augmentation du crédit d'étude pour la réalisation de l'ascenseur. Après réflexion approfondie et notamment afin de ne pas retarder davantage les travaux urgents sur le pont de Zaehringen, j'ai toutefois décidé de renoncer à un tel amendement. Je souhaite également encourager vivement le Conseil communal à inscrire l'ascenseur dans le plan financier, afin qu'un ascenseur puisse bientôt déplacer non pas des montagnes, mais des personnes entre le haut et le bas.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Tout d'abord, je remercie tous les groupes qui apportent leur soutien à ce message. J'adresse toutes mes excuses au groupe UDC, en particulier au rapporteur, car je n'ai pas pu écouter attentivement son intervention. Il y avait en même temps un autre membre du Conseil général qui me parlait. Je vous présente mes excuses. Bien évidemment, au nom du Conseil communal, je vous invite à refuser la demande de renvoi. Comme je l'ai expliqué lors des deux séances de Commission notamment, on a une certaine forme d'urgence, on a actuellement une problématique d'étanchéité au niveau du pont. Aussi, chaque jour, chaque semaine ou chaque mois qui passe sans travaux augmente le risque qui découle de ces problèmes d'étanchéité. C'est également la raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas proposé une variante zéro, qui signifie que l'on s'arrête à la première phase de l'assainissement du pont et on ne fait plus rien.

C'est l'occasion de rappeler deux choses. D'une part, le phasage de l'assainissement du pont de Zaehringen a déjà été largement expliqué dans le cadre du crédit d'ouvrage pour cette première phase. Le message de l'époque présentait déjà au Conseil général le fait que l'on devait intervenir en deux phases. D'autre part, je reviens sur le soi-disant manque d'anticipation en matière de végétalisation. J'ai un filtre sur mon écran, ce qui rend la vision un peu difficile, mais j'invite tous-tes celles et ceux qui s'intéressent à venir vers moi durant la pause. Je pourrai leur montrer la carte plus en détail. Vous y verrez tout le réseau souterrain qui passe au niveau des têtes de pont. Il ne faut pas oublier qu'il y a des réseaux souterrains qui passent justement par le pont de Zaehringen, donc s'accrochent de part et d'autre au niveau des têtes de pont justement pour relier le Schoenberg, respectivement le quartier du Bourg. Il y a plusieurs liaisons et réseaux (réseau électrique, assainissement, télécom, eau potable, gaz, fibre optique, canalisation, etc.) et vous avez deux choix: soit vous plantez quelque chose là où il n'y a pas de réseau souterrain – c'est le choix qui a été porté dans ce projet -, soit vous déplacez le réseau souterrain, mais le 100% du coût revient à la charge de la collectivité publique. C'est une problématique générale qui n'est pas spécifique à ce projet-là. C'est la raison pour laquelle on a lancé le plan de végétalisation. On a une vision d'ensemble et on peut voir tout de suite quel endroit est propice à l'implantation de végétaux. Une anticipation est faite, parce que l'on regarde tous les réseaux en souterrain et on évite des coûts faramineux et de devoir déplacer des réseaux souterrains si ce n'est pas nécessaire. Tout cela a un coût. Ceci explique pourquoi du côté Bourg il n'y a pas plus de végétalisation prévue dans le projet. Du côté Schoenberg, cela a été dit par M. M. Page, il y a notamment la forêt, par laquelle on peut descendre via le chemin des Zigzag.

Concernant les autres points, évidemment le Conseil communal n'a aucune intention de soumettre un quelconque crédit supplémentaire sous la contrainte. Pour lui, il est évident que chaque groupe est libre de voter ou non les objets qui lui sont soumis. Il n'a aucune volonté de contrainte ici, il y a juste de la transparence. Le fait est que l'assainissement du pont n'est pas terminé. Dès le départ, il a été déclaré que cela se ferait en deux phases. Cette deuxième phase concerne le tablier et nécessite de rendre le pont étanche, ce qui n'est pas encore finalisé. Après, à chacun de prendre ses responsabilités.

Concernant la liaison verticale, soit le "fameux" ascenseur. Là aussi, il est bon de rappeler que dans le message du 12 janvier 2021, en lien avec le crédit d'ouvrage pour "Bourg étape 1", on parlait de la requalification de la première étape que l'on vient d'inaugurer. Il était clairement indiqué que l'éventuel ascenseur, respectivement la liaison verticale, serait étudié dans le cadre de la troisième étape, donc tout à la fin du projet. Déjà à l'époque, le Conseil communal a clairement indiqué à la population, ainsi qu'au Conseil général, que cette question interviendrait en toute dernier, ce qui s'est confirmé, pour plusieurs raisons évoquées dans le message qui vous est soumis ce soir. C'est aussi l'occasion de rappeler que le Conseil général lui-même a récemment voté un postulat demandant au Conseil communal de réétudier cette question de liaison verticale. Bien évidemment, le Conseil communal est en train de s'en occuper, puisqu'il a été saisi de ce postulat. Il rendra sa réponse dans le délai habituel. Tout cela pour vous dire que l'ascenseur n'est pas "mort", mais il n'est pas inclus dans ce projet. Il n'a d'ailleurs jamais été prévu de l'inclure dans cette deuxième phase d'assainissement du pont. Il est prévu de l'inclure, si c'est faisable, dans la troisième étape de requalification du Bourg. On vient d'inaugurer la première étape, la deuxième étape n'a même pas encore été mise à l'enquête; je vous laisse imaginer le calendrier pour arriver à cette troisième étape. Il faudra encore un tout petit peu patienter.

A propos des suggestions concernant la fermeture du pont, l'arrêt de bus provisoire et le phasage des chantiers, nous en avons pris bonne note. Dans l'hypothèse où le Conseil général devait valider le présent crédit d'étude complémentaire, le Conseil communal va évidemment étudier la faisabilité de ces différentes pistes, aussi au niveau de leur économicité.

Vote sur la demande de renvoi

La présidente. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi de la part du groupe UDC, qui demande plus de précisions sur les questions de génie civil, des arrêts de bus et de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. M. J. Dick, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Dick Johan (UDC). Oui.

Vote sur la demande de renvoi

Le Conseil général refuse, par 57 voix contre 7 et 5 abstentions, la demande de renvoi.

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 7 Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

2021-2026 – Procès-verbal n° 37 de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 septembre 2025

Ont voté contre la demande de renvoi: 57 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 5 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Examen de détail

L'entrée en matière étant acceptée et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 57.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 60 voix contre 2 et 8 abstentions l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 57 du 8 juillet 2025;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 695'000.- TTC en vue de l'étude complémentaire en lien avec le projet de requalification du pont de Zaehringen et de la tête de pont côté Bourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 22 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Camille Goy

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 60 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 2 Dick Johan (UDC), Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 8 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

6. Introduction de suppléances dans les commissions permanentes du Conseil général – rapport du Bureau

Rapport du Bureau

Wolhauser Jean-Pierre, rapporteur au nom du Bureau. Au nom du Bureau et du groupe de travail ad hoc (GT), qui s'est penché sur la demande de l'introduction d'une base légale dans notre RCG concernant des membres suppléants dans les deux commissions permanentes du Conseil général, j'ai le plaisir de vous présenter brièvement le rapport du Bureau au Conseil général du 27 août 2025, qui comporte trois pages.

Suite à la transmission de la proposition n° 26, accompagnée d'une proposition de texte à l'article 16a RCG, par le Conseil général le 20 janvier 2025 au Bureau, le GT s'est réuni le 7 juillet 2025 pour finaliser le rapport qui vous est soumis ce soir pour approbation. Je remercie M. Mathieu Maridor, secrétaire de Ville adjoint, pour l'établissement du projet, et les membres du GT, Mme Josée Cattin Kuster et MM. Laurent Woeffray et Jean-Thomas Vacher, pour leur participation et contribution tout au long de l'élaboration du projet.

Je n'ai rien à ajouter au rapport si ce n'est que les suppléants existent légalement déjà pour les membres du Bureau et qu'il faut lire sous chiffre 2 "Modification": pallier des absences de membres d'une commission permanente et non les absences.

Sous réserve de l'approbation du projet d'arrêté qui est joint au rapport par le Conseil général et la DIAF, l'introduction des suppléant-e-s dans les deux commission permanentes, à savoir la Commission financière et la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, est prévue pour le début de la législature 2026-2031.

Au nom du Bureau et du GT, j'invite l'honorable et estimée assemblée à accepter l'entrée en matière du rapport du Bureau et à voter l'arrêté tel qu'il lui est soumis.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Delaloye Sophie (PS). On dit souvent que la démocratie s'use si l'on ne s'en sert pas. Aujourd'hui, avec cette proposition d'introduire des suppléant-e-s dans nos commissions permanentes, nous faisons exactement l'inverse: nous la faisons vivre, nous l'élargissons, nous la renforçons. Pourquoi? Parce que la démocratie locale repose sur deux choses essentielles: la participation et la continuité. Lorsque des membres sont empêchés, pour des raisons professionnelles ou familiales, leur voix se perd, et avec elle une partie de la diversité de ce Conseil. En permettant à des suppléant-e-s de prendre le relais, nous assurons que les débats se poursuivent sans vide, sans affaiblissement, et que les décisions reflètent toujours la richesse des sensibilités présentes dans notre ville.

Ce système existe déjà au Grand Conseil et il a prouvé son efficacité. Il ne remet pas en cause la responsabilité des membres élus, mais il offre une souplesse indispensable à la bonne marche de nos travaux.

Enfin, cette réforme ouvre la porte à davantage de participation: elle permet à un plus grand nombre de conseillères générales et de conseillers généraux d'acquérir de l'expérience en commission, d'y apporter leurs idées, et donc de nourrir notre démocratie.

En votant ce projet, nous envoyons un message clair: à Fribourg, la démocratie n'est pas un mot que l'on brandit, c'est une pratique que l'on entretient. Et plus nous la faisons vivre, plus elle se renforce.

Je vous invite donc, à l'instar du groupe socialiste, à soutenir ce projet.

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu le mot démocratie, mais on vient de voir lors de l'élection précédente que vous ne respectez pas la loi. Ça ne sera pas moi qui le dirai, mais la Préfecture et toutes les démarches qui vont être entreprises. Le projet est déjà écrit, je n'ai qu'à le reposer. Parler de démocratie quand la moitié du groupe des Vert·e·s, qui a été élu en 2021, n'est plus dans cette salle. Il faudrait faire des suppléants des suppléants, c'est le cas d'ailleurs, à chaque séance. Plus on va approcher de la date fatidique, plus les gens vont démissionner.

Je trouve que c'est un faux projet. Si une personne est absente à la Commission financière ou à la Commission de l'édilité, en général pour cause de maladie, c'est au dernier moment qu'elle va le savoir. Aussi, vous qui avez en général deux représentants dans chaque commission, les socialistes en particulier, vous êtes encore représentés. Je n'ai jamais vu le Conseil refuser un seul projet en dix ans. Peut-être il y en a eu un ou deux mais, de mémoire, il y en a eu très très peu. Ce n'est donc pas un acte démocratique que de s'exprimer en commission, c'est beaucoup pour recevoir des jetons de présence. A la lecture des rapports, on entend souvent, 8 présents sur 11, ça fait 3 absents, et c'est régulier. Aussi, investissez-vous, cherchez des candidats pour les prochaines élections qui assument leur mandat de cinq ans, en particulier pour les Vert·e·s. Je m'opposerai à ce projet.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le rapport du Bureau.

Article premier.

Rugo Claudio (PA). Il faut tenir compte aussi de la personne. Par exemple, ce soir, nous accueillons un nouveau membre, donc ça va prendre énormément de temps et nous compliquer la vie de voter ces suppléants et d'élire les suppléants. Le Conseil général devra les élire.

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 67 voix contre 1 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980;
- la règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981;
- le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018;
- le rapport du Bureau du Conseil général,

Arrête:

Article premier

Le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018 est modifié comme suit:

Article 16bis Membres suppléants

¹ Lorsqu'un membre d'une commission permanente citée à l'article 16 al. 1 et 3 est empêché de participer à une séance, il peut se faire remplacer par un membre suppléant.

² Pour chaque commission précitée où ils sont représentés, les groupes disposent d'un membre suppléant pour deux membres ordinaires, mais au minimum d'un membre suppléant.

³ Les membres suppléants des commissions citées à l'article 16 al. 1 et 3 sont élus par le Conseil général.

Article 2

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 22 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

2021-2026 – Procès-verbal n° 37 de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 septembre 2025

Ont voté Oui: 67 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Braut François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 2 de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.50 à 21.00 heures.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 103 (2021-2026) de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Elisa Nobs (CG), Océane Gex (PLR) et Ana Fontes Martins (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un fonds de soutien pour les soins dentaires

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Le Conseil communal partage les préoccupations des postulant-e-s concernant l'importance des soins buccodentaires. En effet, les problèmes de santé buccodentaires non traités comportent un risque important pour l'appareil masticatoire mais également pour l'ensemble de l'organisme.

Cependant, le Conseil communal souhaite rappeler que la Commune de Fribourg ainsi que le Canton de Fribourg ont déjà mis en place plusieurs mesures importantes pour renforcer la prévention et la promotion de la santé buccodentaire. Ces initiatives incluent diverses actions visant à soutenir les personnes en situation financière précaire, témoignant de l'engagement continu des autorités pour l'amélioration de l'accès aux soins dentaires à toute la population. La liste de ces différentes mesures est consultable dans le rapport final.

Concernant l'efficacité de la mesure qui est demandée par ce postulat, l'impact en termes d'aide reste faible dans le sens où le recours à un emprunt, même sans intérêt, reste une charge complète et importante pour le public cible. Je résume, bien évidemment. Concernant le principe de l'attribution d'un prêt, le Conseil communal estime que cette approche n'est pas efficace pour les personnes disposant d'un budget limité car elles devraient s'endetter envers la Ville. Il est souvent

possible de trouver des arrangements ou une aide ponctuelle si la situation financière est temporairement tendue.

Concernant la charge administrative, l'administration d'un fonds de soutien pour les soins dentaires entraînerait une grande charge administrative. Une analyse individuelle de chaque demande devrait être faite sur la base de critères à définir dans un règlement. La mise en place administrative d'un comité de décision serait nécessaire afin de décider sur l'éligibilité du dossier, les demandes et de l'engagement financier maximum consenti par la Commune sur la base d'un devis.

En conclusion, au regard des éléments exposés, il ressort que la prévention et les mesures en matière de santé buccodentaire mises en place principalement par le Canton de Fribourg et complétées par celles de la Ville, se sont considérablement améliorées et renforcées au cours des dix dernières années. Ces dispositifs ont contribué à une amélioration notable de la santé dentaire de la population fribourgeoise en offrant déjà de nombreuses prestations de prévention et de soin accessibles à l'ensemble des citoyen·ne·s, quel que soit leur âge. Le Conseil communal est d'avis que l'utilité d'un fonds tel que proposé par le postulat n'est pas avérée et propose donc de ne pas donner suite à la demande formulée.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Nous remercions l'Administration pour ce rapport et l'état des lieux réalisé dont les postulantes avaient connaissance mais qui a le mérite de clarifier la situation.

Des personnes concernées et déçues d'une réponse de l'Administration communale avait orienté nos réflexions: "trop riche pour être aidés mais pas assez pour accéder à des soins essentiels pour la santé". Il s'agissait de la problématique des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de ceux qui ne le sont pas.

Je suis personnellement déçue de plusieurs arguments, notamment celui qui évoque des "ressources importantes" nécessaires à sa mise en œuvre. Il existe des services communaux qui ont déjà la charge du recouvrement et du contentieux. Cela dit, je prends acte de la réponse et vous en remercie. J'espère qu'à l'avenir une meilleure communication de ces mesures pourrait être réalisée, par exemple sur le site internet de la Ville de Fribourg.

Le postulat n° 103 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 132 (2021-2026) de Mme et M. Samuel Jordan (PS) et Marine Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une permanence administrative ad hoc pour répondre à la fracture numérique et contribuer à réduire les coûts sociaux et économiques

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

La demande de ce postulat reflète le défi de la numérisation dont le Conseil communal est conscient. Bien qu'un grand nombre de personnes soient à l'aise avec la cyberadministration et disposent de compétences numériques adéquates, les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique sur les compétences numériques relèvent qu'environ 22% de la population suisse présente des compétences numériques faibles ou insuffisantes. Il y a probablement même un nombre de personnes qui n'est pas relevé dans ces statistiques. Le pourcentage pourrait être encore plus élevé. Certains groupes sont davantage exposés à ces difficultés que d'autres.

L'inclusion numérique demandée dans ce postulat est, selon les recommandations du Baromètre Numérique suisse, un défi sociétal qui nécessite, outre la responsabilité personnelle des personnes concernées, l'implication et la coopération de tous les acteurs sociaux et politiques. Le Conseil communal en est conscient et développe la cyberadministration en facilitant de nombreuses démarches administratives en ligne tout en maintenant un accès physique aux services communaux pour celles et ceux qui en ont besoin.

Vous avez pu découvrir dans la réponse une liste détaillée des projets existants et dans lesquels la Ville est impliquée d'une manière ou d'une autre. Il s'agit de projets et prestations au sein de l'administration, d'offres spécifiques réalisées par des mandataires et financées ou soutenues par la Ville, ainsi que des perspectives pour développer ce dispositif ces prochaines années.

L'objectif étant toujours de développer l'autonomie des personnes, l'accompagnement social du nouveau Bureau des familles (cadre PC Fam) sera une mesure importante ainsi que l'organisation d'ateliers collectifs surtout pour les bénéficiaires de l'aide sociale, qui sont en réflexion.

Cette réponse vous permet d'avoir une vue d'ensemble sur les offres existantes en ville de Fribourg et sur l'engagement de la Ville dans ce domaine.

Jordan Samuel (PS). Les postulant·e·s remercient le Conseil communal pour sa réponse détaillée. Nous nous réjouissons de constater que les problématiques de la fracture numérique et de la complexification de la gestion administrative et de nos risques socio-économiques inhérents sont pris en compte avec sérieux. Nous relevons avec satisfaction qu'un ensemble d'actions concrètes sont déjà soutenues ou en développement.

Conscients que ce défi appelle une attention constante, nous invitons le Conseil communal à poursuivre ses efforts pour réduire les inégalités numériques et faciliter l'accès de tou·te·s à des soutiens administratifs et numériques ciblés.

Enfin, nous appelons le Conseil communal à rassembler, dans un document clair et facilement accessible pour la population, l'ensemble des offres existantes – notamment celles qui sont ciblées, gratuites ou à bas seuil – afin de renforcer la visibilité de ces ressources et d'encourager leur utilisation.

Le postulat n° 132 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 136 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier du Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus/abribus du quartier

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

L'inventaire des abribus nous informe que 9 abribus sont présents dans le quartier sur 15 arrêts de bus. Dans cette liste, certains abribus sont pour la plupart en bon état, une dégradation est constatée à celui de la route Henri-Dunant et un mandat est en cours pour une remise en état en 2025.

Par ailleurs, la Ville va procéder prochainement à un inventaire des arrêts de bus de la ville et déterminer la possibilité d'intégrer un abribus pour les arrêts non équipés selon différents critères (nombre de montées et descentes, planification des transports publics, contexte urbain et surface disponible). A partir de cet inventaire sera établie une liste de priorisation et un échelonnement des interventions en fonction des ressources humaines et financières à disposition au cours des prochaines années. L'arrêt Musy 4 sera, bien entendu, étudié à travers l'établissement de cet inventaire.

Le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 136 d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier du Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus et abribus du quartier sera traitée dans le cadre du processus que je viens de décrire, qui sera mis en place dès le second semestre 2025.

Mosoba Immaculée (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse et nous saluons en particulier l'annonce d'un inventaire complet de tous les arrêts de bus de la ville dès 2025 ainsi que l'intégration de l'arrêt Musy 4 dans ce processus. Ce plan général constitue une démarche positive et nécessaire.

Cependant, notre satisfaction reste limitée. La demande d'un abribus rapide à Musy 4 n'est pas concrètement satisfaite. L'analyse spécifique de l'état des arrêts de bus dans le quartier du Schoenberg manque dans le rapport et les mesures envisagées sont renvoyées à un horizon incertain.

En résumé, nous reconnaissons la valeur du plan global annoncé mais regrettons l'absence de solutions rapides et concrètes pour les habitant·e·s du quartier du Schoenberg. Je vous remercie.

Le postulat n° 136 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 (2021-2026) de Mme et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

En date du 5 juillet 2023, le Conseil communal a répondu au postulat n° 61 qui lui demandait d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain, y compris l'adaptation de ses infrastructures et sa gestion des eaux pluviales.

La Ville travaille actuellement sur la végétalisation et la désimperméabilisation du territoire ainsi que sur la gestion de l'eau dans ses divers projets et requalifications routières.

La Ville applique également, dans la mesure du possible, le label SNBS sur les projets de rénovation et les nouvelles constructions qu'elle entreprend. C'est ainsi qu'un bassin de rétention a été intégré dans le projet de la rénovation du bâtiment B de l'école de la Vignettaz.

De plus, se pose également la question de l'optimisation de l'arrosage ainsi que le choix d'essences plus résistantes à la sécheresse.

Les réflexions menées actuellement sur l'eau permettront d'avoir une vision transversale et coordonnée sur la thématique, de définir des objectifs communs et des mesures pour les mettre en œuvre.

Mauron Valentine (Vert·e·s). Nous remercions chaleureusement l'Administration communale pour le travail accompli dans le cadre de cette réponse. Mon intervention se réfère directement aux postulats n° 145 et n° 146. Nous sommes déçus. Ces postulats demandaient des mesures claires, notamment l'installation de récupérateurs d'eau pour collecter l'eau de pluie, une solution simple et concrète. Or, dans cette réponse, cette proposition se perd ou se noie sous des notions plus vastes telles que la ville-éponge, la stratégie biodiversité ou encore la perméabilité des sols. Si ces grands concepts, que nous soutenons bien entendu, ont leur importance, ils ne traduisent pas directement des actions tangibles pour les habitant·e·s de la ville. Ces derniers ne bénéficient donc pas immédiatement de mesures concrètes dont les effets positifs, notamment en matière de gestion durable de l'eau, seraient liés à leur quotidien, leurs besoins, et aussi à leur budget. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas du tout satisfaits de cette réponse.

Le postulat n° 145 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 146 (2021-2026) de Mme et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de proposer des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

En l'état, la Ville ne peut pas agir directement sur le domaine privé. Elle y a un impact à travers la sensibilisation, la réglementation ou des moyens d'incitation comme des subventions.

Elle a opté pour des subventions dans le cadre de son programme de soutien en faveur de la transition énergétique. En revanche, dans le cadre de son programme Nature et paysage, elle n'a pas (encore) choisi cette option. Elle se questionne en permanence sur la manière d'atteindre les propriétaires privés dans l'idée d'améliorer la biodiversité et la qualité de vie sur le territoire communal.

La mise en place de subventions est une des possibilités qui sont analysées en permanence, mais elle dépend également de la situation financière de la Ville et de l'aboutissement du processus budgétaire. En fonction du résultat de cette analyse et des décisions budgétaires à venir, la mise en place d'une telle subvention ne pourrait intervenir avant 2027.

La présidente. Nous avons déjà pris connaissance de l'insatisfaction des postulant·e·s.

Le postulat n°146 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 (2021-2026) de MM. Laurent Woeffray (PS) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'un développement ambitieux à la Poya répondant aux besoins des habitant·e·s de la ville de Fribourg

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le PAL adopté par le Conseil communal en juin 2024 et le cadre de collaboration entre l'Etat et la Ville validé en juin 2025 s'inscrivent dans la vision demandée par le postulat, à savoir un futur quartier mixte permettant l'accueil de nouveaux emplois ainsi qu'une part de logements, qui devront prendre en considération la politique de l'habitat et du logement de la Ville.

Au regard des planifications supérieures (plan sectoriel militaire), l'affectation n'a pas encore été définie avec précision dans le cadre du PAL révisé. La Ville est l'autorité de planification et s'assure de garder le contrôle sur le développement du site via notamment la procédure du PAD.

Les prochaines étapes permettront de mieux définir les contours du futur quartier par l'intermédiaire d'une procédure qualitative à laquelle la Ville sera associée. Une étroite collaboration avec le propriétaire (l'Etat de Fribourg) reste nécessaire dans le suivi de ce dossier et est assurée à travers notamment la direction de l'Edilité.

Woeffray Laurent (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse à notre postulat concernant l'aménagement futur du site de la Poya. Nous notons avec satisfaction que le Conseil communal partage notre vision pour ce site stratégique, à savoir un mélange de logements et de places de travail. Cela permettra d'éviter la création d'un quartier dortoir. Il s'agit maintenant de travailler avec le Canton pour que cela devienne une réalité.

Le postulat n° 147 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 149 (2021-2026) de Mmes et M. David Ruffieux (Vert·e·s), Fabienne Menétrey (Vert·e·s) et Valentine Mauron (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs de la ville de Fribourg

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal a récemment répondu à plusieurs postulats qui traitent de la nature en ville, par exemple les postulats n° 111, n° 112, n° 122, n° 125, n° 134 et n° 148.

Cela étant, pour la biodiversité, il convient de favoriser une diversité de milieux et de structures.

Le plan de végétalisation aborde les aspects quantitatifs (plantation d'arbres et d'arbustes) et qualitatifs (mesures ponctuelles pour la biodiversité, gestion différenciée). Le résultat de ce plan est attendu pour début 2026.

Ce plan de végétalisation permettra d'initier de nouvelles mesures et de guider les nouveaux projets. La rapidité de la mise en œuvre de cette étude dépendra également des moyens financiers et humains à disposition.

En attendant, la Ville agit déjà, que ce soit par les actions de sensibilisation, avec un entretien de plus en plus extensif, dans le cadre des projets urbains ou de requalifications routières ainsi que par des mesures ponctuelles (végétalisation, nichoirs, hôtels à insectes) ou de suppression manuelle de

plantes invasives, comme actuellement les travaux que vous avez pu constater aux abords de la place Georges-Python.

Toutes ces actions conduisent à la transformation progressive des surfaces (plastiques, minérales) en surfaces plus perméables, à la plantation de nouveaux arbres et arbustes, à la création de nouvelles prairies et de zones rudérales, au remplacement de haies monospécifiques, etc.

Ruffieux David (Vert·e·s). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse et pour les efforts déjà entrepris en faveur de la biodiversité.

Mais notre postulat ne demandait pas un état des lieux. Il demandait de répondre à des mesures concrètes. Or, en guise de réponse, la Ville nous rappelle, par exemple, qu'elle respecte désormais l'Ordonnance fédérale et sa liste sur les néophytes invasives. Très bien, mais nous aurions attendu un engagement plus ambitieux, par exemple que la Ville s'engage à retirer progressivement les parterres de lauriers-cerises présents en nombre dans ses massifs, afin de montrer l'exemple à ses habitant·e·s.

Justement, c'est ce genre d'actions concrètes qui sont attendues dans le plan de végétalisation qui doit être présenté début 2026. Nous attendons donc de ce plan qu'il présente un échéancier, des actions et un budget de mise en œuvre, qui aura été, on l'espère, voté en décembre. Sans cela, il ne s'agira pas d'un véritable plan, mais d'un avant-projet.

C'est uniquement à ce plan détaillé que les Fribourgeois-es pourront mesurer l'engagement réel de la Ville en faveur de la biodiversité.

Le postula n° 149 est ainsi liquidé.

Motion d'ordre

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). J'aimerais déposer une motion d'ordre pour arrêter ici les débats de ce soir et que nous transmettions les dix postulats que nous avons à transmettre, ainsi que les questions demain.

Collaud Oliver (Vert·e·s). J'ai une autre motion d'ordre à proposer, c'est celle de renvoyer les transmissions des postulats à la séance de novembre et de terminer ce soir l'ordre du jour qu'il nous reste, c'est-à-dire les "Divers".

Vote 1

C'est par 35 voix contre 24 et 9 abstentions que le Conseil général départage en faveur de la motion d'ordre de M. Oliver Collaud.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre de Mme J. Cattin Kuster (contre la motion d'ordre de M. O. Collaud): 24 Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ruffieux David (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

2021-2026 – Procès-verbal n° 37 de la séance ordinaire du Conseil général
du 22 septembre 2025

Ont voté contre la motion d'ordre de Mme J. Cattin Kuster (en faveur de la motion d'ordre de M. O. Collaud) 35 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 9 Aebischer David (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG), Krienbühl David (PLR), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Tognola Giulia (Vert-e-s)

Vote 2

C'est par 38 voix contre 22 et 7 abstentions que le Conseil général accepte la motion d'ordre de M. Oliver Collaud, demandant de reporter le point 14 de l'ordre du jour (décision quant à la transmission des postulats) à la prochaine session.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 38 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la motion d'ordre d 22 Aebischer David (PLR), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Butté Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

15. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 208 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Marine Jordan (PS), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Simon Jordan (CG), Simon Murith (Le Centre/PVL) et David Papaux (UDC) intitulé: "Etudier la possibilité de repenser la salle des fêtes de Saint-Léonard et de développer une salle multifonctionnelle semi-publique sur le site sportif de Saint-Léonard"

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

La salle des fêtes de Saint-Léonard, dans son état actuel, ne répond plus aux besoins contemporains en matière d'infrastructures sportives, culturelles et économiques. Or, le site de Saint-Léonard constitue un pôle majeur de la vie associative, sportive et culturelle fribourgeoise, appelé à se développer dans une vision d'ensemble. Par ailleurs, des réflexions sont en cours quant à la réalisation d'une nouvelle piscine sur le site des abattoirs, laquelle doit être pensée en cohérence avec l'offre globale d'équipements sportifs. De plus, la Ville de Fribourg a procédé au rachat de la parcelle du café-restaurant Saint-Léonard, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement coordonné du secteur.

Dans ce contexte, l'Université de Fribourg et l'Hôpital fribourgeois (HFR) représentent des partenaires naturels pour intégrer un axe "médecine du sport" et renforcer le rayonnement académique et scientifique du site. Enfin, les clubs et associations sportifs actifs à Saint-Léonard – tels que le Club d'athlétisme Fribourg (CAF), le Team AFF, le HC Fribourg-Gottéron, les clubs de basketball et d'autres disciplines indoor – pourraient bénéficier d'infrastructures adaptées leur permettant d'organiser des camps d'entraînement et de renforcer l'attractivité régionale.

Sur cette base, le postulat demande au Conseil communal d'étudier l'opportunité de repenser la salle des fêtes de Saint-Léonard et d'analyser la faisabilité ainsi que les conditions de réalisation d'une salle multifonctionnelle semi-publique dédiée au sport, à l'économie et à la culture, et intégrée dans la vision globale du site de Saint-Léonard. Il s'agit également d'intégrer dans cette réflexion l'éventualité d'une collaboration avec l'Université de Fribourg et l'HFR autour de la médecine du sport. Le Conseil communal est en outre prié de prévoir des infrastructures permettant aux acteurs sportifs du site globalisé de Saint-Léonard d'organiser des camps d'entraînement et d'accueillir des activités régionales, nationales et internationales.

Ce projet doit être mené en cohérence, voire mutualisé, avec les développements liés à la future piscine prévue sur le site des abattoirs, ainsi qu'en articulation avec les perspectives offertes par la parcelle du café-restaurant Saint-Léonard. Le Conseil communal est dans ce sens invité à présenter au Conseil général un rapport sur les résultats de cette étude.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance

- n° 209 de Mme et M. Robin Jolissaint (PS) et Fanny Delarze (PS) intitulé: "Etudier la possibilité de couvrir le carrefour Richemond d'une œuvre textile artisanale pour faire de l'ombre, réduire l'îlot de chaleur et embellir la ville"

Jolissaint Robin (PS).

Développement du postulat

La nouvelle interface Richemond a été ouverte aux utilisateur·rice·s en décembre 2024 et a été inaugurée le 12 juin 2025. Le projet avait pour objectif l'amélioration des connexions entre le quartier de Beauregard et le centre-ville. Après plus de neuf mois d'utilisation les postulant·e·s sont d'avis que l'interface donne pleine satisfaction.

Néanmoins, lors des chaleurs caniculaires en été, l'interface Richemond surchauffe. Le bitume encore noir de cette large surface minérale crée un îlot de chaleur que les arbres encore jeunes plantés dans les abords ne permettent pas de résorber.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de couvrir l'interface Richemond d'une œuvre textile (tenture) artisanale, créant une canopée bénéfique pour les passant·e·s et les habitant·e·s, afin de réduire l'îlot de chaleur. Cette œuvre pourrait faire l'objet d'un appel à projet socio-culturel pour les artistes de Fribourg. Les mats qui soutiennent les câbles des bus pourraient servir d'attaches pour l'œuvre textile.

La production de cette tenture devrait respecter les principes de la durabilité sociale, écologique et économique, en privilégiant les matières locales et naturelles et la main d'œuvre de la région. Le Conseil communal pourrait s'inspirer ainsi de l'expérience du Service de l'environnement de la Ville de Malaga, en Espagne, qui a mandaté une œuvre en crochet de grand format (500m²) aux écoles locales afin de couvrir sa rue commerçante principale.



Photos de l'artère commerçante de Malaga

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance

- n° 210 de Mmes et M. Sophie Delaloye (PS), Immaculée Mosoba (PS) et Robin Jolissaint (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public, en particulier dans le secteur de la gare"

Delaloye Sophie (PS).

Développement du postulat

Lors d'une récente édition de la grève féministe, un sondage informel mené auprès d'habitant·e·s de la ville de Fribourg ou des environs a mis en lumière un sentiment d'insécurité persistant, en particulier dans le secteur de la gare. Ce sentiment ne repose pas uniquement sur des faits de délinquance ou de criminalité, mais aussi sur des éléments structurels, sociaux et symboliques liés à l'aménagement de l'espace public, à son animation et à la manière dont il est perçu et vécu.

Or, les réponses classiques – telles que l'augmentation de la présence policière ou l'installation de caméras ne suffisent pas à instaurer un climat de confiance et de bien-être à proximité de ce lieu. Dans certains cas, elles peuvent même jouer un rôle inverse et accroître le sentiment d'insécurité pour les personnes ayant subi une forme de contrôle et de répression durant leur vie. D'autres villes en Suisse, à l'instar d'Yverdon-les-Bains avec son Observatoire de la sécurité, ont engagé des démarches novatrices axées sur la participation citoyenne, l'aménagement urbain bienveillant, la médiation sociale ou encore l'animation de l'espace public.

Dans cet esprit, nous demandons au Conseil communal:

1. de déterminer les secteurs présentant des problèmes de sécurité pour les femmes et personnes discriminées;
2. d'étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans le secteur de la gare, en se fondant notamment sur les axes suivants:
 - un réaménagement de l'espace public tenant compte de la perception du danger (éclairage, végétation, mobilier urbain);
 - l'organisation régulière d'activités sociales, sportives ou culturelles pour renforcer la présence bienveillante dans l'espace;
 - l'implication des habitant·e·s par le biais de démarches participatives;
 - le recours à des médiateur·rice·s sociaux·ales en lien avec les associations actives dans le quartier;
 - des campagnes de sensibilisation à destination du public sur les comportements respectueux dans l'espace public en collaboration avec les organismes existants (par exemple 1700).

L'objectif est d'offrir un espace plus serein et inclusif, sans céder à la tentation d'une surveillance généralisée ou d'une sécurisation anxieuse.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance

- n° 211 de Mmes et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL), Pascal Wicht (UDC), Hervé Bourrier (PS) et Valentine Mauron (Vert-e-s) intitulé: "Demande d'étudier des moyens pour sensibiliser la population aux coûts réels des services publics"

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Même si les services publics peuvent sembler gratuits, ils ont un coût important, assumé en grande partie par la collectivité.

La Ville de Fribourg dispose de 15 points de récolte dans les quartiers pour le dépôt de matériaux recyclables. Force est de constater que de nombreux autres déchets y sont régulièrement abandonnés dans les bennes qui ne leur sont pas dédiées ou à leurs abords. Plusieurs interventions en plénum ont déjà souligné les problèmes de littering et des surcoûts significatifs qu'ils engendrent pour la collectivité. Certaines communes ont choisi la transparence pour sensibiliser la population. À Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine) en France, les erreurs de tri coûtent environ 500'000 € par an. La commune a donc décidé d'afficher publiquement cette "facture" dans une vingtaine d'emplacements répartis dans la ville.

Mais la question dépasse celle des incivilités. De nombreux services publics essentiels reposent sur un principe de solidarité. Les coûts réels supportés par la collectivité dépassent largement la contribution financière des usagers. Ces coûts sont souvent méconnus du grand public. Toujours chez nos voisins à Château-Thierry (Aisne), une campagne de communication a ainsi mis en évidence ces écarts. On y apprend par exemple qu'une heure de crèche facturée 1.50 € en moyenne aux familles coûte en réalité 13.53 €, et qu'un ticket de bus vendu 1.50 € revient à 11.79 € à l'agglomération.

Ces démarches de rendre les coûts visibles permettraient non seulement d'informer et de responsabiliser la population, mais aussi de valoriser l'action publique et l'attractivité de la Ville de Fribourg auprès de ses habitant-e-s.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mener à Fribourg une vaste campagne de sensibilisation et de transparence sur les coûts supportés par la collectivité, par exemple:

- ceux liés au littering, aux erreurs de tri et aux déchets sauvages;
- ceux des travaux d'aménagement (études et investissements);
- ceux pour les offres appréciées en matière d'activités extra-scolaires;
- ...

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance

D. Réponse aux questions:

- n° 343 de M. Nicolas Violi (PS) relative à l'avenir de l'accueil de personnes migrantes majeures et de mineur·e·s non-accompagné·e·s sur le site de la Poya

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 28 mai 2025, M. N. Violi a posé la question suivante:

"Suite à la lecture d'un courrier de lectrice dans La liberté de Mme Torrent, présidente de l'association ParMi, j'ai été fortement interpellé. En effet, elle regrette que dans les discussions concernant l'avenir du site [de la Poya] (dont une partie, les pavillons, appartient à la Ville et l'autre, la place d'armes, au Canton), on parle de toutes sortes de projets, mais jamais d'une utilisation importante qui semble d'office considérée comme provisoire : l'accueil de personnes migrantes majeures et de mineur·e·s non accompagné·e·s. Il se trouve qu'en ce moment, le site est utilisé en partie comme foyers d'hébergement cantonaux. Il y a deux structures, une pour les majeurs (parce qu'ils ont fermé Charmey et Enney) et une pour les mineur·e·s non accompagné·e·s. Les mineur·e·s depuis début 2024 et les majeur·e·s depuis ce printemps. Avant, il y a aussi eu un centre fédéral qui a duré moins d'une année. La Ville fournit quant à elle un terrain et des hébergements sur le terrain adjacent. Il semblerait que les lieux destinés à l'accueil des migrant·e·s aient toujours un caractère provisoire. Ainsi, ces personnes sont déplacées d'un endroit à l'autre, là où il y a de la place. Cela crée un flou et une difficulté à avoir des lieux véritablement adaptés, où on chercherait à créer une structure pérenne, connue et comprise par les citoyen·ne·s. La question de la migration ne va pas s'arrêter ces prochains mois ou années. Ces jeunes présent·e·s dans notre ville sont nombreux·euses à suivre des formations et s'intègrent déjà dans notre société. Lors des discussions citoyennes pour parler de l'avenir du lieu, la possibilité d'intégrer les migrant·e·s durablement dans ces lieux et de faire des aménagements pour les rendre plus adaptés a été évoquée. L'autrice du courrier déplore qu'il n'y ait aucune trace de ces réflexions citoyennes dans les projets et dans la presse.

La question que j'aimerais poser au Conseil communal touche donc un thème qui est entre les compétences de la Ville et celles du Canton. Néanmoins, même si l'accueil des migrants est cantonal, le fait est qu'ils cherchent des locaux. D'autre part, en tant que Ville, nous pouvons aussi nous engager et demander au Canton de s'impliquer dans notre engagement. Je reviens donc vers vous avec une série de questions:

- Qu'est-ce qui est prévu pour ces foyers pour ces prochaines années?
- Pourquoi la Ville ne profite pas de son site pour en faire une vraie structure d'hébergement digne et durable pour ces personnes?
- La Ville prenant en charge une partie de ces logements ne pourrait-elle pas se coordonner avec le Canton et au moins demander au Canton de continuer de fournir des locaux pour la même mission sur le site qui lui appartient?

- Est-ce que nous, comme Ville, on ne pourrait pas investir pour leur donner une place dans tous les cas dans le nouveau projet de la Poya, construire un bâtiment si nécessaire, se munir en tout cas d'une structure fixe et bien organisée?

En somme, que pouvons-nous faire pour que ces personnes ne soient pas oubliées dans les projets futurs du site de la Poya?

Réponse du Conseil communal

Selon la législation fédérale sur l'asile, l'hébergement des requérants est une tâche de la Confédération et des cantons. En vertu de la loi sur l'asile, tout requérant est hébergé dans un centre de la Confédération, à compter du dépôt de sa demande d'asile. La durée maximale du séjour dans les centres de la Confédération est en principe de 140 jours. A l'échéance de ce délai, le requérant est attribué à un canton, en fonction d'une clé de répartition entre les cantons. Ainsi, le canton de Fribourg se voit attribuer par la Confédération 3.8% des requérants d'asile.

A leur arrivée dans le canton de Fribourg, ces personnes sont prises en charge selon leur situation personnelle dans l'un des foyers du canton. Cette tâche relève de la compétence cantonale exclusivement. Les communes ne sont en principe pas impliquées dans l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile.

Cela étant, le Conseil communal répond comme suit aux questions posées:

- Qu'est-ce qui est prévu pour ces foyers pour ces prochaines années?

La parcelle de l'ancienne caserne de la Poya a servi, respectivement sert encore, de lieu d'hébergement provisoire pour des personnes relevant du domaine de l'asile. Cette parcelle est en propriété de l'Etat de Fribourg, dont les intentions précises ne sont pas encore connues s'agissant de l'affectation future et définitive de la parcelle.

La parcelle qui se trouve à l'avenue du Général-Guisan (Villa Caecilia) est quant à elle en propriété de la Ville et sert également, pour une partie, à l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile. Il s'agit en l'occurrence de personnes qui ont fait l'objet d'une décision de renvoi ou de non-entrée en matière. Il est prévu que cette parcelle, en zone d'habitation de moyenne densité, puisse servir au futur développement urbain. Elle avait été mise à disposition de l'Etat de manière provisoire pour l'hébergement des personnes susmentionnées. Il n'est pas prévu d'y héberger de manière définitive des personnes relevant du domaine de l'asile.

- Pourquoi la Ville ne profite pas de son site pour en faire une vraie structure d'hébergement digne et durable pour ces personnes?

Dans la mesure où ce site n'appartient pas à la Ville, elle n'a pas d'emprise sur son utilisation. La répartition des compétences est claire et ne laisse aucune place à la Commune pour assurer l'hébergement de personnes relevant du domaine de l'asile. En revanche, la Ville est fortement engagée dans les efforts d'intégration de ces personnes.

- La Ville prenant en charge une partie de ces logements ne pourrait-elle pas se coordonner avec le Canton et au moins demander au Canton de continuer de fournir des locaux pour la même mission sur le site qui lui appartient?

Comme indiqué plus haut, la répartition des tâches et des compétences est claire dans ce domaine et ne laisse pas de place à une intervention de la Ville. Il convient aussi de préciser qu'aujourd'hui déjà, la Ville accueille proportionnellement le plus grand nombre de personnes relevant du domaine de l'asile, comparé aux autres communes.¹ Cette situation s'explique naturellement par le contexte de centre urbain.

- Est-ce que nous, comme Ville, on ne pourrait pas investir pour leur donner une place dans tous les cas dans le nouveau projet de la Poya, construire un bâtiment si nécessaire, se munir en tout cas d'une structure fixe et de bien organisée?

Dans la mesure où les communes n'ont pas de compétences en la matière, il appartient au Canton de veiller à l'hébergement des requérants et des réfugiés.

- En somme, que pouvons-nous faire pour que ces personnes ne soient pas oubliées dans les projets futurs du site de la Poya?

Le Conseil communal souhaite que la parcelle de la Poya puisse à futur devenir un nouveau quartier, comportant un usage mixte avec des activités et une part de logements. L'hébergement de personnes relevant du domaine de l'asile n'est pas prévu dans ce contexte.

Violi Nicolas (PS). Je suis satisfait de la réponse sur la forme et je remercie le Conseil communal. Le propos était précis, structuré et très clair. Sur le fond, je suis beaucoup moins satisfait. La réponse confirme les soupçons qu'aucune solution à long terme ne se dessine pour l'accueil des personnes migrantes présentes sur le site de la Poya et sur la parcelle appartenant à la Ville.

- n° 358 de Mme Sophie Delaloye (PS) relative aux vestiaires et sanitaires des salles de sport dans les écoles de la ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 2 juillet 2025, Mme S. Delaloye a posé la question suivante:

"Il y a quelques semaines, l'Association suisse d'éducation physique (ASEP) a publié des recommandations concernant les vestiaires et sanitaires des salles de sport à la suite des résultats d'une étude menée entre autres par l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne et les HEP de Fribourg et Saint-Gall.

¹ Selon les dernières statistiques disponibles sur le site de l'Etat de Fribourg (au 31 décembre 2024), plus de 36% des personnes concernées sont logées en ville de Fribourg, alors que la proportion d'habitants est de quelque 11,2% seulement ([situation-de-l-hebergement-dans-le-canton-de-fribourg-au-31-decembre-2024.pdf](#)).

Les résultats de cette enquête révèlent des lacunes importantes dans la conception et l'utilisation des vestiaires en milieu scolaire. Je ne vais ici en faire la lecture, ni celle des recommandations proposées par l'ASEP, me contentant de donner le lien vers celles-ci¹.

Mes questions sont les suivantes:

- a) Le Conseil communal a-t-il pris connaissance des résultats de cette étude et des recommandations qui en découlent?
- b) Les infrastructures de sport scolaire existantes répondent-elles aux recommandations proposées par l'ASEP?
- c) Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de suivre ces recommandations en adaptant les infrastructures existantes et en en tenant compte lors de futures constructions ou rénovations?

Réponse du Conseil communal

- a) Le Conseil communal a-t-il pris connaissance des résultats de cette étude et des recommandations qui en découlent?

Le Conseil communal a pris connaissance des résultats de l'étude et des recommandations formulées par l'ASEP en date du 16 juin 2025.

- b) Les infrastructures de sport scolaire existantes répondent-elles aux recommandations proposées par l'ASEP?

Sans avoir procédé à une analyse fine de l'ensemble des vestiaires et sanitaires des infrastructures sportives, il est clair qu'ils ne sont pas conformes à l'ensemble des recommandations émises par l'ASEP. Toutes les installations existantes sont plus anciennes. Par ailleurs, d'un point de vue spatial, les recommandations exigent notamment des vestiaires plus grands que ceux actuellement réalisés.

- c) Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de suivre ces recommandations en adaptant les infrastructures existantes et en en tenant compte lors de futures constructions ou rénovations?

Le Conseil communal s'efforce d'intégrer systématiquement les recommandations les plus récentes dans les projets de rénovation et de construction (voir par exemple l'OFSPD: <https://www.basposhop.ch/installations-sportives/?lang=fr>). Il convient toutefois de rappeler qu'une recommandation n'est pas une base légale contraignante ni même une norme. Ainsi, chaque projet fait l'objet d'une analyse au cas par cas, prenant en compte la proportionnalité de l'effort financier, la disponibilité des espaces, ainsi que les besoins quantitatifs. Il convient également d'examiner les recommandations pédagogiques, socioculturelles et inclusives avant d'engager toute modification structurelle du bâtiment.

¹ [https://svss.ch/application/files/8717/5006/6974/ASEP -
Recommandation pour Vestiaires et sanitaires des salles de sport - v4.0.pdf](https://svss.ch/application/files/8717/5006/6974/ASEP_-_Recommandation_pour_Vestiaires_et_sanitaires_des_salles_de_sport_-_v4.0.pdf)

Delaloye Sophie (PS). Je suis satisfaite de savoir que la Ville est attentive à ce sujet, mais je ne suis pas certaine, à la lecture de la réponse, que les problématiques soulevées par ce rapport soient suffisamment prises au sérieux. Toutefois, je vous remercie tout de même de la réponse apportée.

- n° 365 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la consultation des dossiers personnels par les collaborateur·rice·s de la Ville

Steiert Thierry, syndic. Je complète la réponse partielle qui a été donnée lors de la dernière séance de la manière suivante.

Depuis le mois de mai 2021, les dossiers personnels des collaborateur·rice·s de la Ville de Fribourg, alors actifs, ont été numérisés. Les dossiers papier du personnel actif ont ainsi été transformés en format numérique et archivés. Chaque membre du personnel actif dispose désormais d'un accès à son propre dossier personnel via le Portail RH (SIRH). En cas de départ, le dossier personnel numérisé est conservé durant dix ans dans le Portail RH et une demande d'accès peut être faite en tout temps par le·la collaborateur·rice concerné·e auprès du Service des ressources humaines.

Pour les membres du personnel non actif, c'est-à-dire retraité ou ayant quitté la Commune jusqu'à 2021, les dossiers papier ont été archivés. L'intégralité de ces dossiers sont conservés pendant un délai de dix ans.

Etant donné l'intérêt de ces dossiers personnels, une sélection (cadres supérieurs, conseillers communaux, chefs de services, dossiers de personnalité ayant marqué la ville, etc.) est, passé ce délai de dix ans, archivée définitivement par versement au secteur des Archives. Même archivés, ces dossiers sont consultables par le·la collaborateur·rice qui en fait la demande et protégés par la législation sur la protection des données personnelles et sur l'archivage (LArch).

Aucune statistique n'est tenue, ni concernant la consultation des dossiers du personnel actif (Portail RH), ni en ce qui concerne les demandes d'accès aux dossiers personnels archivés sous forme papier.

En conséquence, il n'est pas possible de répondre au-delà de ce que je viens de dire à la question posée.

Rugo Claudio (PA). Je me réfère à mon cas personnel lorsque j'ai demandé la consultation du dossier en 2021-2022, dossier qui n'avait pas été demandé par le juge Rodriguez, alors même qu'il devait instruire l'affaire, ce qui en dit long sur l'état de la justice fribourgeoise. Pour consulter le dossier, il a dû être épluché par le juriste de la Ville, qui est Richard Jordan, pendant une semaine pour soustraire une lettre de parents qui n'a jamais existé. C'est M. Stulz qui m'a dit que je ne pouvais pas copier ce document. Dans ce document, Mme de Weck justifiait mon licenciement, parce que j'avais dénoncé le cas de Dick Piller Edson, qui avait fait perdre CHF 500'000.- à la Ville de Fribourg. C'est une information importante, c'est un budget important, CHF 500'000.-, et c'est pour ça que j'ai été, d'après Mme de Weck, expulsé de mon travail.

La présidente. Vous arrivez au bout de votre temps de parole. Il s'agissait d'indiquer votre satisfaction ou non à la réponse.

- n° 366 de M. Maurice Page (CG) relative à l'installation de fontaines à eau provisoires

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. En séance du Conseil général du 2 juillet 2025, M. M. Page a posé la question suivante au Conseil communal: dans quel délai les habitant-e-s de Fribourg et les visiteur-se-s pourront-ils disposer de ces fontaines à eau?

Je précise que M. Page a déjà posé une question similaire de 13 septembre 2023. Il s'agissait de la question n° 178, à laquelle le Conseil communal avait répondu à la même date. Depuis, les choses suivantes ont été faites.

Tout d'abord, un modèle de fontaine à eau a été intégré au catalogue du mobilier urbain. Un test de ce modèle a été effectué sur la place Liselotte-Spreng. Cependant, ce test s'est avéré peu convaincant, car la fontaine, qui était déjà chère à l'achat et coûteuse à l'entretien, était également compliquée à entretenir. Partant, il est prévu de remplacer le modèle qui figure actuellement dans le catalogue de mobilier urbain par un ou plusieurs autres modèles. Nous attendons actuellement le retour des offres des différentes entreprises, qui ont été sélectionnées pour transmettre ces offres.

En attendant cette actualisation du catalogue de mobilier urbain et le déploiement de ce nouveau modèle, la planification des nouvelles fontaines et points d'eau se fait dans le cadre directement des différents projets urbains qui sont menés, notamment:

- l'esplanade de La Poste, crédit d'ouvrage qui a été voté par le Conseil général récemment;
- le projet de requalification de la place Vignettaz-Daler, qui sera mis à l'enquête très prochainement;
- le projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, où également le chantier est déjà en cours.

Il est également prévu d'installer ces éléments, notamment à la place de jeux du Domino. Un modèle a été posé, mais il a été enlevé parce que c'est un peu compliqué. Nous sommes aussi en train de rechercher une solution, de même que pour la place du Fair-play. En parallèle, on continue avec le montant qui est demandé chaque année au Conseil général, au budget.

Avec la restauration et la rénovation des fontaines historiques, évidemment que les points d'eau et l'offre en eau potable gratuite en ville de Fribourg va également en augmentation.

En résumé, voici la réponse à la question: dès que des solutions satisfaisantes auront été trouvées d'un point de vue technique, financier et d'entretien.

Page Maurice (CG). Je vois que des efforts sont faits, mais je vois aussi que j'ai le temps de tirer la langue encore pendant quelques années. Je rappelle que ce n'est pas en 2023 que j'ai posé la question. J'ai déposé un postulat avec M. François Miche en 2018 ou 2019. Peut-être que le modèle ne convient pas, mais je pense que l'on pourrait peut-être accélérer un petit peu les affaires.

E. Nouvelles questions

- n° 367 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la transmission de la politique au sein des familles

Rugo Claudio (PA). Je complète la question qui avait été commencée en 2022.

... Et pour finir, nous avons sur les plus hauts gradins de la politique fribourgeoise, pas les plus hauts gradés, les plus hauts gradins, celui qu'imaginait descendre d'un étage – comme l'avait fait M. Kurt Furgler au Parlement fédéral – le député au Grand conseil et syndic de Fribourg et son illustre et très très intelligent frère Jean-François Steiert jamais encravaté, tous deux "afficianados del partido socialista internacional...e de la bycicleta".

Ainsi donc, ma question sociologique, est la suivante:

Est-ce que la politique est ancrée dans l'ADN familial, soit frères et sœurs, soit pères et fils, soit grands-parents ou arrières grands-parents avec leurs petits-fils, comme dans le cas de notre syndic?

Autrement dit, est-ce que la politique circule par les liens de sang? Souffrirait-elle d'un certain atavisme, népotisme? Ou mieux, d'un atavisme certain?

La présidente. Le Conseil communal, n'ayant à ma connaissance pas de centre d'études sociologiques, je ne suis pas sûr que cette question relève de sa compétence, mais je passe quand même la parole à M. le syndic.

Steiert Thierry, syndic. Je prie la présidence du Conseil général de m'autoriser à refuser de répondre à cette question.

La présidente. Effectivement, étant donné qu'une question doit relever du domaine de la compétence du Conseil communal, je partage cette opinion.

- n° 368 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à l'opportunité d'ouvrir un guichet postal à la réception de la Maison de Ville

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). La population du quartier du Bourg déplore la fermeture récente de son bureau de poste à la rue du Pont-Muré dans un immeuble appartenant à la Bourgeoisie.

C'est le moment de faire une petite citation, tirée de la constitution de l'Union postale universelle (UPU) dont le siège est à Berne.

"La vocation de l'Union postale universelle dont le siège est à Berne est de stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité efficace et accessible pour faciliter la communication entre les habitant·e·s de la planète" ... on pourrait décliner, pour les habitant·e·s d'une ville, pour les habitant·e·s d'un quartier.

Mon intervention a pour but de relayer, de vous transmettre et d'appuyer la proposition d'un habitant et commerçant de ce quartier, M. Christian Perritaz, d'ouvrir un guichet postal à la réception de la Maison de Ville.

Cette idée ne fait en aucun cas concurrence aux commerçant-e-s du quartier puisque malgré une intense prospection, aucun-e ne peut se porter candidat-e à une reprise de ce service.

Et si les pouvoirs publics prenaient le relais d'un service public défaillant? Le cas de Fribourg ferait école.

La question est urgente, la réponse devrait l'être également.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 369 de M. Robin Jolissaint (PS) relative à la marge de manœuvre du Conseil communal dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Jolissaint Robin (PS). Je souhaite poser deux questions. Ma première question porte sur les féminicides.

En juin de cette année, sous l'impulsion de la conseillère fédérale Baume-Schneider, le comité responsable de la Convention d'Istanbul contre la violence à l'égard des femmes, a rappelé que les communes peuvent jouer un rôle dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

J'aimerais alors savoir quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal pour lutter contre ces violences. Que ce soit en termes:

- d'information;
- de soutien et mise en valeur des structures d'aide;
- d'intervention directe du personnel de la Ville (police, services sociaux, etc.);
- et de collaboration avec l'Etat et d'autres acteurs institutionnels ou de terrain?

Pour rappel, il y a eu deux féminicides dans le canton de Fribourg cette année. Le projet de recherche sur les féminicides en Suisse "Stop Féminicide" a recensé, en 2025, déjà 23 féminicides et 9 tentatives. Ces chiffres sont en nette hausse par rapport aux années précédentes.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je remercie M. R. Jolissaint pour la transmission de la question, ce qui me permet d'y répondre directement.

Comme vous le savez très probablement, dans le canton de Fribourg, les communes n'ont pas de compétences directes dans ce domaine. Cela n'empêche pas les communes d'avoir un rôle à jouer et d'avoir aussi certains leviers à activer pour prévenir des crimes et lutter contre toutes formes d'agressions à l'encontre de toute personne, et spécifiquement contre des femmes.

La Ville participe à plusieurs niveaux à la lutte contre la violence domestique et les violences sexuelles.

Au niveau du Service social, un soutien personnel d'information et d'orientation et un soutien financier sont possibles. Le personnel du Service social peut détecter et signaler ces cas. Il peut en outre fournir un soutien aux personnes dans le cadre du suivi social (orientation vers le centre LAVI, un réseau médical, etc.) si la personne en parle. C'est un choix de la personne concernée.

Il peut, par exemple, en cas de séparation suite à des violences conjugales, financer un relogement, soutenir une activation des pensions alimentaires etc. Nous sommes régulièrement confrontés à de telles situations, malheureusement.

En ce qui concerne les structures d'aide, c'est l'Etat qui est chargé de mandater et financer le dispositif LAVI (Service spécialisé LASoc (SF), Solidarité femmes), mais les communes paient la moitié des charges et la Ville verse une subvention directe à SF depuis longtemps. Dans ce cadre-là, la Ville verse une subvention supplémentaire. La Ville met depuis des années des montants dans son budget.

En 2025, la Ville a aussi versé une subvention extraordinaire à Ex-Pression, association active dans la prévention de la violence notamment au sein de la famille. Le financement de cette association relève surtout du Canton (Justice et DSAS), mais nous avons pu entrer en matière pour un soutien ponctuel, afin de détendre la situation actuelle.

Notre personnel intervient en soutien et collabore étroitement avec la LAVI dans le cadre du suivi des situations sociales communes.

Du côté du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS), on peut mentionner que dans le cadre de la lutte contre le harcèlement dans l'espace public, la Ville de Fribourg soutient des projets à l'occasion du 25 novembre, journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (action des souliers oranges, campagne d'affichage en 2024, sapin de témoignages en 2025) et visibilise les ressources d'aide sur son site.

La Ville de Fribourg a également participé à la consultation du Concept d'action II du Conseil d'Etat sur les "Violence au sein du couple et ses impacts sur la famille" et demande, entre autres, une meilleure intégration et formation des autorités communales ou des services communaux, comme par exemple l'aide sociale, la médecine scolaire ou les accueils extrascolaires qui peuvent être confrontés à des situations complexes de ce genre. Ces acteurs qui gravitent autour des familles et des enfants devraient avoir une place dans la prise en charge coordonnée.

Nous demandons aussi le renforcement du dispositif, au travers d'un financement durable pour les mesures préventives, l'accueil et l'accompagnement des victimes.

En outre, une campagne nationale contre la violence domestique est prévue, à laquelle la Ville de Fribourg se joindra en coordination avec les différentes parties prenantes du Canton.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que cette campagne nationale démarrera le 11 novembre 2025. La Police locale, en effet, n'est pas une police secours, donc on ne lui téléphone pas dans des cas d'urgence. Néanmoins, il arrive que la Police locale soit témoin de situations ou soit abordée spontanément par des personnes. Le

responsable des sergents de Ville m'a informé que dans des cas comme ça, soit ils informent la personne des endroits qui peuvent être des lieux de secours, dont Madame Ballmer vient de parler, ou parfois ils vont jusqu'à accompagner la personne dans ce type d'endroits. Voilà, ce que je pouvais donner en modeste complément.

Jolissaint Robin (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 370 de M. Robin Jolissaint (PS) relative à l'agriculture et au maraîchage en ville de Fribourg

Jolissaint Robin (PS). Ma deuxième question concerne l'agriculture et le maraîchage en ville de Fribourg.

Considérant:

- que les dérèglements climatiques péjorent la production agricole et maraîchère, et donc également la sécurité alimentaire;
- qu'aucun règlement, stratégie ou positionnement sur la production, l'approvisionnement et la sécurité alimentaire n'existe au niveau de la Ville;
- que la planification du territoire de 20 ans en 20 ans n'était plus réellement adaptée, ni au fonctionnement d'une ville et de notre société, ni à l'accélération des dérèglements climatiques.

J'aimerais savoir:

- quels moyens existe-il pour favoriser l'agroécologie et le maraîchage sur le territoire communal avant une révision totale du plan d'aménagement local (PAL)?
- quels instruments (règlement, stratégie, etc.) sont nécessaires pour donner une direction claire à leur développement?

De plus, en 2018, en réponse au postulat n°51 (2016-2021), le Conseil communal annonçait comme premier objectif pour lutter contre le gaspillage alimentaire, je cite: *"la promotion d'une agriculture durable et locale par l'incitation aux jardins privés et collectifs et d'agriculture urbaine"*. Des mesures concrètes ont-elles été mises en place depuis 2018 pour concrétiser cet objectif?

Enfin, considérant encore que des zones mixtes d'habitations légères et d'agroécologie ont fait leurs preuves pour favoriser la biodiversité, produire un surplus de nourriture et accueillir une grande densité de population sans dénaturer le territoire – par exemple à Notre-Dame-des-Landes, en France, j'aimerais savoir si de telles zones mixtes, qui annonceraient une nouvelle manière d'habiter dans un contexte urbain, sont-elles envisageables dans le cadre du PAL 2024?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. La Ville entend renforcer les lignes directrices du PAL et les articles du règlement communal d'urbanisme (RCU) en faveur de la biodiversité. En ce sens, le PAL adopté en juin 2024 par le Conseil communal introduit notamment un indice de surface verte naturelle (dans les zones résidentielles ainsi que dans la zone de ville IV, qui permet une mixité

activités-logement) qui oblige les propriétaires à prévoir un minimum de 30% de la surface de la parcelle en surface de pleine terre.

Des mesures comme celles-ci sont à même de favoriser les jardins partagés et l'agriculture urbaine.

Cependant, il convient de distinguer la mise en place de jardins communautaires du développement de l'agroécologie et du maraîchage, qui constituent des éléments relatifs aux zones agricoles.

Le PAL délimite les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger. Les constructions et installations admissibles dans les zones agricoles sont régies par le droit fédéral. La Commune n'est donc pas compétente pour fixer des règles différentes.

Le PAL, tel qu'approuvé par le Conseil communal en juin 2024, est actuellement en examen final auprès de la Direction du développement territorial, des infrastructures et de la mobilité (DIME). Une modification de ce PAL est donc uniquement possible soit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'approbation du Canton, soit si les conditions strictes permettant la modification d'un PAL sont réunies. Je me permets à cet égard de renvoyer au guide d'aménagement local du canton (page 8 et suivantes). En effet, la législation prévoit que des modifications du PAL peuvent avoir lieu pour autant que les circonstances se soient notablement modifiées depuis la dernière révision générale, en l'occurrence depuis juin 2024. Le but est d'assurer une stabilité des plans et de leur réglementation. En l'état, le Conseil communal ne dispose pas d'éléments lui permettant de conclure que les conditions pour modifier le PAL 2024 avec l'introduction d'une nouvelle zone mixte sont réunies.

La Ville traite donc l'agriculture urbaine à travers des programmes et stratégies communaux, notamment le programme en faveur de la nature et du paysage (PNP).

La Ville de Fribourg soutient activement l'agriculture urbaine à travers des projets concrets. Par exemple, des bacs de plantation pour les associations de quartier sont mis gratuitement à disposition par la Ville.

Des jardins communautaires en pleine terre ont été installés (Pré-Fleuri au Schoenberg, potager du quartier Jura-Torry). La Ville promeut également la Charte des jardins qui est accompagnée de conseils de bonnes pratiques.

La Ville explore également des formes d'habitat plus durables, notamment dans le cadre du projet Torry-Est, où des jardins communautaires sont imaginés.

Jolissaint Robin (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 371 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative à l'optimisation du chauffage des bâtiments communaux

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Ma question concerne l'optimisation du chauffage des bâtiments de la Commune.

- Combien de bâtiments gère la Commune?
- Combien sont équipés d'un système d'optimisation, de type Yord, par exemple?
- Quels gains (en kWh, en pourcentage, en tonnes de CO₂ et en CHF) ont été observés pour les bâtiments ayant déjà fait une période de chauffe avec le système?
- Combien est-il encore prévu d'en équiper d'ici la fin de l'année?
- Combien est-il prévu d'en équiper l'année prochaine, sous réserve de l'approbation du budget évidemment?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

- Combien de bâtiments gère la Commune?

La Ville de Fribourg gère 254 bâtiments, un peu plus de la moitié sont chauffés.

- Combien sont équipés d'un système d'optimisation, de type Yord, par exemple?

A ce jour, le système d'optimisation prédictif de l'entreprise Yord a été déployé sur trois bâtiments administratifs:

- la Maison de Ville en février 2023;
- la Maison de Justice en mars 2025;
- l'Atelier en mars 2025.

- Quels gains (en kWh, en pourcentage, en tonnes de CO₂ et en CHF) ont été observés pour les bâtiments ayant déjà fait une période de chauffe avec le système?

Seule la Maison de Ville a pu bénéficier d'optimisations lors de périodes de chauffe complètes. En voici les résultats:

Maison de Ville - Economie de chauffage					
	%	kWh	m ³ de gaz	Kg de CO ₂	CHF
2023-2024	32%	47'825	4'623	9'653	9'599.67 CHF
2024-2025	27%	43'476	4'203	8'775	8'726.72 CHF

L'économie est chiffrée en fonction de ce qu'aurait dû consommer le bâtiment sans l'optimiseur.

- Combien est-il encore prévu d'en équiper d'ici la fin de l'année?

Jusqu'à fin 2025, nous allons également équiper l'école de la Neuveville.

- Combien est-il prévu d'en équiper l'année prochaine, sous réserve de l'approbation du budget évidemment?

En fonction des programmes de rénovation, nous prévoyons à futur d'équiper d'autres bâtiments dont les régulations ne sont pas conviviales et qui ont leur propre production de chaleur. Le choix n'a pas encore été arrêté.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal.

- n° 372 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative au test d'aménagements cyclables sur le boulevard de Pérolles

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). En été 2024, un test de différents aménagements cyclables a été fait sur la piste cyclable du boulevard de Pérolles, les utilisateur·rice·s étant encouragé·e·s à donner leur avis sur les différents aménagements. Quels ont été les résultats de ce test? Est-ce qu'un de ces aménagements va être réalisé prochainement, notamment à cet endroit?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 373 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la mise en œuvre de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg"

Krienbühl David (PLR). La population a voté favorablement le 9 juin 2024 pour l'introduction de la première heure de parking gratuite à Fribourg. Selon le budget 2025, cette mesure devait entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 2025. À ce jour, plus d'un an après le vote, nous n'avons toujours ni calendrier précis ni explications sur sa mise en œuvre.

Avec moins de neuf mois restants avant l'échéance formelle de deux ans, cette mesure semble accoucher difficilement. Le Conseil communal peut-il préciser:

- Quelles démarches concrètes ont été entreprises pour faire avancer ce dossier depuis le 2 juillet 2025?
- A-t-il été proactif durant la pause estivale auprès de la DIME, chargée de valider le règlement de portée générale?
- Si la DIME n'avait pas dû être contactée entre le 2 juillet 2025 et le 22 septembre 2025, est-ce que le Conseil communal pense contacter cet automne, de manière proactive, cette Direction pour faire avancer ce dossier?

Avec mes collègues MM. Simon Murith et David Papaux, nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Le Conseil communal est très surpris par cette question, il ne s'y attendait d'ailleurs pas du tout! (Rires).

D'une part, le Conseil communal a été actif, puisqu'il dialogue avec les différents services. En l'occurrence, le directeur de la Mobilité a régulièrement demandé des nouvelles au Service juridique, qui est en charge de faire avancer ce dossier avec la DIME. Le Service juridique a fait son travail et a

répondu – je pense que c’est tout à fait justifié – que nous étions tout à fait dans des délais administratifs standards. Ce d’autant plus que l’on avait eu un petit épilogue avec une personne qui avait déposé un recours. Jusqu’à ce que ce dernier soit rayé du rôle, il y a également eu une perte de temps.

Cela dit, lors de sa dernière séance, le Conseil communal a décidé d’écrire une lettre à la DIME, en lui rappelant néanmoins le fait que ce règlement est d’une nature particulière. Ce ne sont pas tous les articles qui ont été révisés, mais un seul, pour respecter une volonté populaire. Cette lettre a été envoyée à la DIME et nous attendons leur réponse pour pouvoir vous communiquer son contenu.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 374 de M. David Krienbühl (PLR) relative au pavage autour de la cathédrale

Krienbühl David (PLR). Lors de l’inauguration du 5 juillet dernier autour de la cathédrale Saint-Nicolas, plusieurs personnes à mobilité réduite ont exprimé leurs difficultés au sujet du nouveau pavage. Le Conseil communal avait alors indiqué à cette date qu’il demanderait à l’entreprise responsable du chantier d’effectuer des corrections.

Nous souhaiterions donc savoir:

- Quelles mesures concrètes ont été entreprises depuis cette inauguration pour répondre aux demandes des personnes à mobilité réduite;
- Quel est le calendrier prévu pour la réalisation de ces adaptations?
- Ces mesures entraînent-elles des surcoûts, si oui, comment seront-ils couverts?

Moussa Elias, directeur de l’Edilité. Pour les deux premières questions, je me permets de signaler qu’il n’y a rien de nouveau sous le soleil, respectivement que toutes les réponses qui ont été données dans le cadre de la question n° 307 en début de cette année de M. le conseiller général Jean-Pierre Wolhauser restent amplement valables. Je me permets donc simplement de m’y référer, sauf si vous souhaitez que je fasse la relecture intégrale de la réponse. Tout ce qui a été répondu à ce moment-là est toujours encore parfaitement valable. J’ajoute que je me dois encore une fois de rappeler que malgré l’inauguration qui a lieu le 5 juillet 2025, les travaux ne sont pas encore terminés. Cela veut dire que l’ouvrage n’est pas encore réceptionné. Les paveurs, ainsi que l’entreprise JPF, ont encore des reprises et des modifications à faire, et c’est ce qu’ils sont en train de faire.

Le calendrier pour la réalisation des adaptations à faire suite à la réception de l’ouvrage n’est pas encore connu, parce que ça dépendra justement du timing de la réception de l’ouvrage et, le cas échéant, de l’ampleur des défauts, respectivement des travaux et des adaptations à faire. Aujourd’hui, ce calendrier n’est pas encore connu.

Concernant les surcoûts, là aussi, rien de nouveau sous le soleil. A la fin, comme pour n’importe quelle reprise d’ouvrage, on fera le rapport. Il y aura un constat de défauts qui sera fait et c’est la société responsable des travaux qui devra mettre en état et supporter les coûts en lien avec ces éventuels défauts. Il n’y a donc pas de coûts supplémentaires attendus de cette situation.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 375 de M. Nicolas Violi (PS) relative à la possibilité d'acheter un drapeau trans et un autre non binares en vue de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Violi Nicolas (PS). Depuis quelques années, trois beaux drapeaux arc-en-ciel flottent aux mats près de la gare de Fribourg lors de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie. C'est un geste apprécié et nécessaire, qui sensibilise la population et apporte du soutien aux personnes concernées.

Aujourd'hui, à l'intérieur de la communauté LGBTIAQ+, les personnes trans et non binares sont les personnes les plus exposées à la discrimination et ce sont pour l'instant les minorités les moins bien protégées par nos lois.

Pour montrer notre soutien à toute personne, toute orientation sexuelle et toute identité de genre, pour dire que nous nous opposons à toute discrimination, que nous affirmons au contraire le droit de toute identité de genre à être reconnue, je vous propose d'ajouter à ces trois drapeaux un drapeau trans et un drapeau non binaire.

En effet, même si le drapeau arc-en-ciel représente la diversité du mouvement LGBTIAQ+, beaucoup de personnes l'associent simplement à la communauté homosexuelle. D'ailleurs, aujourd'hui un nouveau drapeau, plus complexe, existe, afin d'éviter l'invisibilisation de certaines minorités au sein du grand groupe LGBTIAQ+. Cela dit, je trouverais dommage de se débarrasser des drapeaux que nous avons acquis et je préférerais qu'ils soient complétés par un drapeau trans et non binaire.

Ainsi ma question : la Ville pourrait-elle étudier la possibilité d'acheter un drapeau trans et un autre non binaire pour les faire flotter entre les trois drapeaux arc-en-ciel dont elle a fait l'acquisition, lors de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie? Une explication du sens de ces deux nouveaux drapeaux pourrait être ajoutée à celle déjà affichée sur les panneaux lors de cet événement.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 376 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'information de la population en matière de qualité de l'eau

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je vous prie de m'excuser par avance pour la technicité de l'introduction de ma question.

Selon l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable (OPBD), les exploitants d'infrastructures d'eau potable sont tenus d'informer les consommatrices et consommateurs de la qualité de l'eau. À Fribourg, c'est l'entreprise "Eau de Fribourg", détenue entièrement par la Ville, qui en est responsable. Elle informe ainsi la population fribourgeoise, par l'intermédiaire de son site web et de son rapport d'activités. On y lit ainsi qu'Eau de Fribourg, soucieuse de maintenir une eau de haute qualité, a renforcé et accéléré la fréquence des

prélèvements effectués, afin de surveiller les concentrations de substances per-et polyfluoroalkylées (PFAS) et de chlorothalonil. La conclusion est rassurante : tous les prélèvements effectués sont conformes à l'OPBD.

Ce qu'on n'y lit pas, ce sont les substances testées et détectées ou non lors de ces prélèvements. En creusant du côté du site web eaputable.ch, administré par la SSIGE, l'Association professionnelle pour le gaz, l'eau et la chaleur, on y lit qu'un métabolite du chlorothalonil – ce fongicide interdit en 2020 – y est présent, en quantités conformes aux valeurs limites. On y lit également que trois PFAS ont été mesurés – le PFOS, le PFOA et le PFHxS –, mais aucun n'a été détecté selon les seuils de mesure des appareils de laboratoire.

Pourtant, il est prévu que des valeurs limites pour la somme de 20 PFAS – et non de 3 – soient introduites, respectivement drastiquement abaissées en 2026. Aussi, aucune mesure de l'acide trifluoroacétique – le TFA, un PFAS à chaîne courte – ne semble avoir été réalisée. Ce polluant éternel, produit de décomposition de la plupart des PFAS, est présent sur l'ensemble du territoire national dans toutes les eaux souterraines quasiment. L'Office allemand de la sécurité alimentaire le considère comme toxique pour la reproduction, et l'autorité européenne des produits chimiques évalue en ce moment son classement comme tel - ce qui aurait des conséquences assez importantes sur les valeurs limites applicables également en Suisse.

La mission d'Eau de Fribourg est incontestablement de s'assurer que la qualité de l'eau soit conforme aux exigences légales. Or, les valeurs limites sont décidées à l'échelon fédéral, voire de manière indirecte en Europe...

La présidente. M. F. Yerly-Brault, vous arrivez au bout de votre temps de parole. Je vous prie de conclure.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je me rends directement aux questions:

- Comment les citoyen-ne-s peuvent s'informer à satisfaction des mesures de qualité de l'eau potable effectuées par Eau de Fribourg? L'entreprise Eau de Fribourg prévoit-elle un reporting exhaustif à l'attention des consommatrices et consommateurs d'eau potable?
- Le Conseil communal s'engage-t-il auprès du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg pour l'adoption d'une approche proactive en anticipant les réglementations à venir et en s'assurant que des polluants soupçonnés d'être toxiques pour la santé humaine – mais pour lesquels il n'y a pas (encore) de valeurs limites, faute de volonté politique fédérale ou européenne – ne se retrouvent pas dans notre eau potable?
- La présence de TFA dans les ressources en eau potable de la Ville a-t-elle été examinée? Si oui, quels sont les résultats?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 377 de Mme Sophie Delaloye (PS) relative aux possibles incidences pour la Ville du plan d'amélioration des finances de l'Etat

Delaloye Sophie (PS). Les mesures prévues dans le programme d'assainissement des finances de l'Etat, le très bien nommé PAFE, ont fait couler beaucoup d'encre et suscitent de l'inquiétude dans de multiples secteurs du Canton. Même s'il s'agit d'une mesure à l'échelle de l'Etat, et non de la Commune, je souhaiterais savoir comment les coupes prévues par le PAFE vont affecter la Ville.

Par ailleurs, si l'Etat coupe dans les prestations sociales et les services publics, puisque les besoins ne vont pas par miracle disparaître, quelles sont les conséquences possibles pour la Ville? A quoi devons-nous nous attendre? Que devons-nous redouter?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je vous propose de répondre à cette question lors des discussions budgétaires. Vous n'êtes pas sans savoir que la Commission de finances et de gestion de l'Etat de Fribourg est actuellement en train de terminer l'examen du message sur le PAFE, qui sera donc proposé Grand Conseil, probablement à la prochaine session ou à celle d'après. Nous aurons beaucoup plus de précisions sur ce qui est effectivement décidé et, parallèlement, le Service des finances de la Ville est en train de se saisir justement du dossier. Il souhaite voir dans quelle mesure on va mettre ces montants au budget. Aussi, je vous propose plutôt que de répondre la prochaine fois, d'y répondre dans le cadre du budget.

La présidente. Est-ce que cette façon de faire vous convient, Mme S. Delaloye?

Delaloye Sophie (PS). Tout à fait, je vous remercie.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°378 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative la consultation du Conseil fédéral en matière d'extension du 30 km/h dans les villes suisses

Vonlanthen Marc (PS). Le 3 septembre dernier, le Conseil fédéral ouvrait la consultation sur deux ordonnances proposant de nouvelles règles aux communes pour l'introduction du 30 km/h. A ce sujet:

- La Ville de Fribourg a depuis près de deux ans restreint la vitesse à 30 km/h sur 60% de son réseau routier et dispose dès lors d'un certain recul. Le Conseil communal estime-t-il que ces modifications d'ordonnance vont contribuer à une amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s de la ville?
- L'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont vivement réagi à ces projets de modifications craignant notamment pour l'autonomie communale et les coûts engendrés par toutes les barrières au 30 km/h que le Conseil fédéral souhaite instaurer. Le Conseil communal partage-t-il les critiques de ces associations de communes?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.

- Le Conseil communal estime-t-il que ces modifications d'ordonnance vont contribuer à une amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s de la ville?

Je dirais que, d'une manière générale, si ces dispositions entraient en vigueur, elles seraient contraires à l'intérêt des habitant·e·s des villes. La Ville de Fribourg, elle, a de la chance, car elle a été très rapide pour limiter à 30 km/h des axes à orientation trafic. Si ces ordonnances se mettaient en application, il est vraisemblable que pour un axe à orientation trafic, que nous n'avons pas réussi à limiter pour des questions de bruit, mais qui le mériterait pour des raisons de sécurité et de convivialité, et notamment parce qu'il y a des lignes de Pédibus, des enfants qui traversent et que c'est certes un axe à orientation trafic, mais qui est situé au cœur d'une ville – vous avez tous vu et je pense que vous pensez tous au même que moi, la route de la Fonderie –, ça rendrait très probablement et vraisemblablement impossible de le limiter à 30 km/h, pour donner un exemple.

- Le Conseil communal partage les critiques de l'Association des communes suisses et de l'Union des villes suisses?

Oui, le Conseil communal partage les critiques de l'Association des communes suisses et de l'Union des villes suisses. Non seulement il les partage, mais il les nourrit puisqu'il est présent dans de nombreuses commissions et groupes de travail de l'Association et de l'Union des villes suisses. Notre syndic en est le vice-président (sic). J'assume la co-présidence de la Conférence des villes suisses pour la mobilité et vous donne quelques arguments.

Ces modifications potentielles atteignent l'autonomie des communes et des villes, elles vont beaucoup trop loin. Elles sont contraires à l'intérêt des villes parce que les villes et les communes sont les mieux placées pour juger de leur territoire et savoir où il est pertinent ou pas de faire des abaissements de vitesse, par exemple. Une des dernières choses qui est combattue, c'est l'idée des revêtements phonoabsorbants parce que l'ordonnance, notamment en lien avec la motion Schilliger 21.4516, dit en gros qu'une ville pourrait mettre provisoirement du 30 km/h, mais ensuite, une fois qu'elle aura mis le phonoabsorbant, elle devra enlever le 30 km/h. D'abord, je peux vous dire qu'une fois que les habitant·e·s d'une rue ont goûté aux avantages du 30 km/h, il sera j'imagine impossible de revenir en arrière sans avoir des manifestations. Deuxièmement, on l'a vu en ville de Fribourg, sur les 13 axes qui étaient concernés par des dépassements des valeurs limites d'émission, il a fallu mettre bien sûr du phonoabsorbant, ainsi que le 30 km/h pour atteindre l'objectif. Aussi, apparemment, le Conseil fédéral a des mauvais conseillers techniques en la matière. J'en ai terminé, je ne sais pas si notre syndic souhaite ajouter quelque chose.

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai rien à ajouter sur le fond, mais souhaite juste relever pour le procès-verbal un petit malentendu. Je suis effectivement membre du comité de l'Union des villes suisses, mais pas vice-président.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis très satisfait de la réponse.

- n° 379 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones bleues à la rue Saint-Marc

Rugo Claudio (PA). Cette question concerne la rue Saint-Marc. J'avais déjà posé cette question il y a très longtemps, concernant les zones bleues. Est-ce que cette rue, qui se trouve tout près de la Pisciculture, est une zone bleue? Combien de places cela représente? Le cas échéant, pourquoi la Ville de Fribourg ne peint pas la ligne de démarcation et de parage en bleu?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 380 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones bleues et zones blanches en ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA). Je travaille dans la restauration, en particulier à Berne. Régulièrement, je dois m'y rendre en voiture, car je rentre à des heures tardives. La dernière fois, mon travail s'est terminé à 01.30 heure. Tout près du Palais fédéral, j'ai trouvé des zones bleues. A Thoun, la journée de parking est à CHF 5.- et à Bâle, à CHF 12.-, soit le matin, soit l'après-midi. Une initiative fribourgeoise, lancée par le parti-club des Artistes a été invalidée, mais elle a recueilli quand même 3'000 signatures. Le Conseil communal s'est fendu d'un argument juridique pour clore ce sujet, qui était présent depuis trois ans. Que compte-t-il faire avec ces zones bleues et ces zones blanches? Est-ce qu'il compte se rallier à d'autres villes, par exemple Berne, Thoun et Bâle? Compte-t-il restreindre encore ces zones bleues et zones blanches attendues par la population? Il est vrai que la question est un tout petit peu moins importante, vu que l'on a une semi-zone bleue avec l'heure de parking gratuite, mais que compte-t-il faire avec ces zones?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 381 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à l'installation de vestiaires provisoires pour hommes et femmes au Guintzet

Grady Véronique (PLR). En décembre 2023, je suis intervenue au nom du groupe libéral-radical afin de maintenir au budget le montant de CHF 60'000.- pour l'entretien des équipements des installations sportives, au lieu des CHF 35'000.- initialement prévus pour 2024. Ce crédit validé en plénum devait permettre la mise en place de vestiaires mobiles pour hommes et femmes en nombre suffisant durant la période des travaux, en complément du container existant pour le matériel, déjà trop exigü.

A la lecture des comptes 2024 (page 118, n° de compte 912.3152.00, on constate que CHF 67'542.95 ont été dépensés. Or, d'après les informations obtenues auprès du FC Richemond, aucun vestiaire provisoire n'a été installé à ce jour, ce qui signifie que les femmes ne disposent toujours d'aucun espace pour se changer et se doucher au Guintzet.

Le Conseil communal peut-il préciser à quoi a servi exactement ce montant de CHF 67'542.95 et indiquer dans quel délai des vestiaires provisoires seront enfin aménagés pour les femmes?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 382 von Frau Bettina Noll (Grüne) bezüglich der Gestaltung des Georges-Python-Platzes

Noll Bettina (Vert-e-s). Südlich des Georges-Python-Platzes entsteht unter der Blutbuche ein neuer Begegnungsort. Der Zwergoleander und Lorbeer, die dieses Areal bisher bedeckt hatten, wurden entfernt. Die Berücksichtigung verschiedener Nutzungsbedürfnisse und Nachhaltigkeitskriterien bei der Umgestaltung ist sehr positiv, ich denke, wir freuen uns alle auf diesen Platz.

Die restlichen Grünflächen, die an den Georges-Python-Platz grenzen, bestehen in erster Linie noch aus Pflanzen, die bezüglich Biodiversität wenig hochwertig sind, z.B. Kirschlorbeer.

Um dem Natur- und Landschaftsprogramm, den Biodiversitätszielen der Stadt und diversen Postulaten der letzten Jahre – wir haben es eben gehört - gerecht zu werden, wäre deren Ersatz durch biodiversitätsfördernde, einheimische Büsche und Stauden ebenfalls indiziert. Die generell geplanten Massnahmen zur Förderung der Biodiversität wurden uns in der Antwort auf das Postulat Nr. 149 ausführlich erläutert.

Meine Fragen beziehen sich konkret auf die Grünflächen um den Georges-Python-Platz:

- Ist vorgesehen, die bestehenden Pflanzen auf diesen Flächen durch Arten zu ersetzen, die der Biodiversität besser Rechnung tragen?
- Wenn ja, wann? Ist für das kommende Jahr ein Betrag im Budget für entsprechende Umgestaltungen vorgesehen?
- Falls noch nicht, was sind die Gründe, dies nicht im gleichen Aufwisch mit den aktuellen Umgestaltungsarbeiten südlich des Platzes zu realisieren?

Moussa Elias, directeur de l'Édilité. Der Gemeinderat befindet sich aktuell mitten in den Budgetdiskussionen. Sie werden verstehen, dass ich keine Auskunft geben kann über Budgetposten und vorgesehene Beträge, solange der Budgetprozess noch nicht abgeschlossen ist. Entsprechend kann ich auf die finanztechnische Frage erst nach Abschluss der Budgetdebatte Antwort geben.

Sie haben die Grundstossrichtung, die die Stadt mit der Neugestaltung dieses Platzes entwickeln möchte, genau richtig erkannt. Hier wurden Kirschlorbeeren entfernt, um den Platz auch der breiten Bevölkerung zugänglich zu machen.

Die Arbeiten gehen gut voran und sind bald fertig ausgeführt. Der Platz ist noch abgesperrt, um den Neupflanzungen die Möglichkeit zu bieten in Ruhe zu wachsen und Kraft zu sammeln. Der Platz wird nicht vor dem Murtenlauf freigegeben. In einem nächsten Schritt sind andere Sektoren in der Stadt im Visier, so auch der Perimeter, den Sie angesprochen haben. Eine konkretere Planung gibt es noch nicht. Ich komme wieder an den Anfang meiner Antwort zurück: wir befinden uns mitten im Budgetprozess.

Noll Bettina (Vert-e-s). Da die Diskussionen jetzt im Gange sind, könnte sich der Gemeinderat überlegen, ob der Georges-Python-Platz nicht jetzt fertig umgestaltet werden sollte. Dann wäre dies erledigt.

- n° 383 von Frau Diana Andrea (Grüne) und Frau Bettina Noll (Grüne) bezüglich der Vernachlässigung der Normen der Pflasterarbeiten und dem Bedarf an fachlicher Expertise

Noll Bettina (Vert-e-s). Ich stelle diese Frage im Namen meiner Kollegin, Frau Diana Andrea. Bei den Pflasterarbeiten rund um die Kathedrale wurden erhebliche Mängel festgestellt. Insbesondere wurden die geltenden Normen für barrierefreie Strassen und Plätze nicht eingehalten. Die negative Berichterstattung in der Presse sowie die angekündigten nachträglichen Verbesserungen zeugen von einem Mangel an Fachwissen entlang der gesamten Prozesskette – von der Projektierung über die Realisation bis hin zur Bauleitung und Nachkontrolle.

Dabei verfügt die Schweiz mit dem Verband der Schweizer Pflastermeister über eine anerkannte Fachinstanz. Die Beschaffung von Fachkompetenz im Bereich Pflästerungen erscheint nicht nur dringend, um die Versäumnisse im Burgquartier zu klären, sondern ist auch im Hinblick auf die laufenden sowie künftige Projekte mit ausgedehnten Pflästerungen von grosser Bedeutung.

Weshalb haben die Verantwortlichen der Stadt Freiburg bis heute keine fachliche Unterstützung beim Verband der Schweizer Pflastermeister eingeholt?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Vorerst möchte ich ein paar Sachen richtigstellen. Es wurden keine *erheblichen* Mängel festgestellt, sondern, soweit mir bekannt, nur Mängel.

Was die Einhaltung der geltenden Normen für barrierefreie Strassen und Plätze betrifft, so nimmt der Gemeinderat zur Kenntnis, dass ihre Kollegin die Ansicht vertritt, dass diese nicht eingehalten wurden. Der Gemeinderat zeigt sich da weniger kategorisch und weist darauf hin, dass die Überprüfung dieser Frage der kantonalen Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt obliegt.

Den in der Frage erhobenen Vorwurf von mangelndem Fachwissen entlang der gesamten Prozesskette, muss der Gemeinderat klar von sich weisen.

Ich erlaube mir, in Erinnerung zu rufen, dass die Pflästerung, wie sie im Ursprungsprojekt vorgesehen war, von einer Privatperson, die von der Schweizer Paraplegiker-Vereinigung unterstützt war, mittels Einsprache angefochten wurde.

Mit dem Anliegen, ein beispielhaftes Vorhaben hinsichtlich öffentlicher Räume zu gestalten und dabei Menschen mit eingeschränkter Mobilität und mit Sinneseinschränkungen einzubeziehen, beschloss der Gemeinderat daraufhin, eine ergänzende Oberflächenbehandlung der Pflästerung anzuwenden. Hier hat er weder Mühe noch Kosten gescheut. Die Neigungswinkel wurden angepasst und jährlich Beiträge im Budget der Gemeinde für den Unterhalt der Pflästerung im Perimeter der Etappe 1 vorgesehen. Mit dem Einsprecher wurde 2018 eine Vereinbarung unterzeichnet. Dieser hat als Gegenleistung seine Einsprache in diesem Punkt zurückgezogen.

Nachdem diese Punkte richtiggestellt wurden, kann ich die Frage nun genauer beantworten. Die Fachkompetenz des Verbands der Schweizer Pflastermeister wird seitens des Gemeinderates nicht bestritten.

Gewisse Mängel und Nachbesserungsbedarf bestehen, dafür braucht es keine fachkompetente Einschätzung des Verbands. Das zeigen auch die heute gestellten Fragen und diejenigen, die in der Vergangenheit zu diesem Thema gestellt wurden.

Durch wen diese Mängel zu beheben sind, auch dafür braucht es keine fachkompetente Einschätzung des Verbands. Das ergibt sich aus dem Vertragsverhältnis zwischen der Stadt und den verschiedenen Mandataren.

Bei der Frage, wie diese allfälligen Mängel zu beheben sind, da kann die fachkompetente Einschätzung des Verbands von Nutzen sein.

Wie der Internetseite des Verbands zu entnehmen ist, bietet er unter anderem folgendes an, ich zitiere: *"Denken Sie, dass Ihr Bauvorhaben nicht so gelungen ist wie Sie sich das vorgestellt haben? Wir erstellen ein fachkompetentes Gutachten Ihres Bauvorhabens".*

Wie bereits u.a. in der Antwort auf die Frage Nr. 307 erwähnt wurde, verlangt die Stadt vom verantwortlichen Unternehmen gewisse Korrekturen und Nachbesserungsarbeiten. Ausserdem behält sie sich sämtliche allfällig notwendigen rechtlichen Schritte vor.

Mithin kann der Verband somit frühestens ins Spiel kommen, wenn ein fachkompetentes Gutachten vonnöten ist. Dies zum Beispiel, wenn es Divergenzen oder unterschiedliche Ansichten über die Mängelbehebung gibt zwischen der Stadt und dem Bauunternehmen.

Dies erst recht, da der Verband sein Mitwirken nicht kostenlos angeboten hat und sich die Stadt bei Auftragsvergaben an das öffentliche Beschaffungswesen zu halten hat.

Noll Bettina (Vert.e-s). Ich werde die Antwort meiner Kollegin übermitteln und denke, dass sie damit zufrieden sein wird.

- n° 384 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de places de stationnement au chemin des Kybourg

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Depuis quelque temps déjà, des places de parc ont été supprimées au chemin des Kybourg. Sachant que des places de parc ne sauraient être supprimées à la légère, je peine à saisir l'apport de ces suppressions, alors qu'elles compliquent l'accès aux habitations du quartier, qui n'ont pas nécessairement de places visiteurs. Dans une rue particulièrement pentue, cela n'aide en rien les personnes à mobilité restreinte, notamment en période hivernale ou caniculaire. Ma question est simple: pourquoi est-ce que ces places ont été supprimées dans cette rue? Est-ce que la population a été consultée? Est-ce que d'autres suppressions du genre sont envisagées par le Conseil communal dans des rues similaires?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

La présidente. Y a-t-il une autre question ou une autre intervention d'un membre du Conseil général?

Rugo Claudio (PA). Wie in der Armee. M. le capitaine syndic a décidé de ne pas répondre sans consulter ses quatre autres collègues, ce qui démontre un management très vertical, wie in der Armee. Par rapport à cette question, je tiens à ce que cela soit écrit dans le procès-verbal, c'est pour ça que je vais vous le dire. Comme j'en ai toujours fait mention dans ce grémium, pour ma part je suis socialiste de cœur. Je vous informe que ma propre sœur est conseillère communale à Corminboeuf, encartée au parti socialiste. La règle de consanguinité politique souffre d'un contre-exemple. Effectivement, Mme la conseillère générale Anne Butty Revaz et sa fille ne sont pas encartées...

La présidente. Je vous demande d'arrêter de citer des noms de cette manière.

Rugo Claudio (PA). Je les salue et je termine [brouhaha dans la salle]. La destinée, elles sont dans le même groupe et la même famille. J'espère que vous mettrez ça au procès-verbal et que vous ne couperez pas, c'est la liberté d'expression. Ce n'est pas parce que l'on dit un nom...

La présidente. Je vous prie de garder votre calme durant les quelques minutes qui restent. Votre intervention est la bienvenue si elle respecte les règles qui régissent notre Conseil général.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. C'est juste parce que cette intervention figurera quand même au procès-verbal, je tiens à réfuter les propos de M.C. Rugo quant à la gestion du syndic de notre Conseil communal.

La présidente. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

Je vous rappelle qu'une séance d'information est agendée à lundi prochain. J'espère vous y voir nombreuses et nombreux.

La séance est levée à 22.27 heures.

Fribourg, le 13 octobre 2025
MM/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

Annexes mentionnées.